

LUSSAT - LIGNAT

Bulletin municipal
d'informations

Annuel - janvier 2018



Vue aérienne de Lussat - 19 novembre 2017
Par vue drone de loisir dans l'espace aérien autorisé

SOMMAIRE

p3 LE MOT DU MAIRE

Intercommunalité, travaux, moyens financiers, espace culturel, rythmes scolaires, environnement quotidien, moyens financiers

p4 TRAVAUX ET RÉALISATIONS

Réseaux d'eau potable, d'assainissement, distribution électrique, travaux bâtiments, dégradations, aménagement de la voirie rue de l'aubépine, lotissement communal Champ des Dômes, terrain de foot-ball

p7 PROJETS

Espace culturel

p8 FINANCES

Comprendre le budget de la commune, recettes/dépenses, DGF, diminution des dotations de l'État

p10 VIE LOCALE

PLUi, CCAS, don du sang 2018, évolution démographique de la commune, recensement, performances internet sur la commune, PACS, APA, ADIL : isoler ses combles pour 1€, association Réseau Seniors CLIC Riom Limagne Combrailles

p14 VIE SCOLAIRE

Budget année scolaire 2017/2018, équip pédagogique, TAP

p15 HIER ET AUJOURD'HUI

État civil

p15 UN PEU D'HISTOIRE

Nos ponts

p16 PAROISSE

p18 LA VIE DES ASSOCIATIONS

Balinzat, Lussat Autrefois, Lussat Foot, Tennis de table, La Lussatoise, Luss'arts, Amicale de l'école Les Marronniers, Sapeurs Pompiers, Basket, Tennis & loisirs, Rock'n Bike 63, Gym-country

p26 PAGES PRATIQUES

Recensement, carte d'identité & passeport, informations et numéros pratiques, artisans de Lussat

Directeur de publication : M. Christian Arveuf - Imprimé à 500 exemplaires par M prim (63 Saint-Beauzire - 04 73 33 90 41)
Les photos et articles sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Numéro 31 — Janvier 2018



Voici notre nouveau bulletin municipal. Comme les précédents, il retrace le déroulé de l'année 2017 en termes de travaux réalisés mais aussi d'avancée de nos projets importants telle que la construction de notre futur espace culturel.

Mais dans ces quelques lignes, je souhaite vous donner quelques informations sur des sujets importants pour notre commune :

■ **L'intercommunalité** : dans le cadre de la loi NOTRe (nouvelle organisation du territoire), 2017 a vu la naissance de RLV (Riom Limagne et Volcans), notre nouvelle intercommunalité. Pour aller plus loin dans ce domaine et donner plus de poids et de reconnaissance à notre territoire, nous avons fait le choix de passer début 2018, en communauté d'agglomération. Notre territoire de 31 communes et de 67 000 habitants représente la 2^{ème} intercommunalité du département après la nouvelle CAM (Clermont Auvergne Métropole) et la 25^{ème} de la région Auvergne Rhône Alpes. Cette communauté d'agglomération se doit d'être au service de ses habitants mais aussi accueillante et donner envie aux acteurs économiques de s'y installer ou de s'y développer. C'est le point incontournable pour créer de la richesse et ainsi se donner les moyens de construire des équipements et mettre en place une politique de services en direction de tous.

Courant 2018 en plus des compétences obligatoires nous choisirons les compétences facultatives et optionnelles qu'exercera RLV. Sur ces choix compliqués à faire, guidés par des besoins et des moyens qui ne sont pas sans limite,

nous vous donnerons une information spécifique et détaillée.

■ **Les travaux** : dans ce bulletin vous les découvrirez en détail. Dans ce domaine, nous poursuivons notre programme pluriannuel de rénovation de nos réseaux d'assainissement (par un passage en séparatif). Ce sont des travaux lourds, complexes techniquement, conséquents qui entraînent des gênes pour les riverains. Mais ils sont nécessaires pour un traitement efficace et sérieux de nos effluents et ainsi limiter la pollution. De plus, les subventions dans ce domaine sont importantes et nous incitent à poursuivre cette démarche.

■ **L'espace culturel** : Notre projet de construction d'un espace culturel digne d'une commune de 1 000 habitants se poursuit. Ce bulletin vous dévoile ce projet. En cette fin d'année 2017, nous avons approuvé l'APD (Avant-Projet Détaillé), sollicité les subventions auprès de l'Etat, du conseil régional, du conseil départemental. Nous attendons des réponses favorables pour 2018. Cette étape franchie, 2018 et 2019 devraient voir sa construction. Cet équipement structurant, attendu par nos associations donnera une autre image de Lussat. Il permettra l'organisation de spectacles, d'expositions de tous genres, de manifestations d'une autre portée, d'une autre dimension.

■ **Les rythmes scolaires** : changement de ministre égal changement possible de rythme scolaire ! Depuis juin 2017, la possibilité est donnée aux communes de choisir leurs rythmes scolaires (semaine sur 4 jours ou 4,5 jours). Compte tenu du délai par rapport à la rentrée scolaire 2017/18, nous avons fait le choix de rester à 4,5 jours pour cette année. Début 2018, nous devrons faire le choix pour les années à venir. Ce choix se fera en tenant compte de plusieurs paramètres : l'intérêt pour les enfants, l'avis des parents d'élèves, les choix des autres communes qui conditionnent les ouvertures des centres de loisirs tout cela sans écarter le côté financier qui pèse aussi.

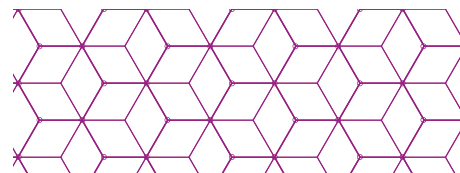
■ **L'environnement quotidien** : depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires pour le désherbage est très fortement règlementée pour ne pas dire interdite totalement. Cette mesure législative a pour but de limiter les effets nocifs de ces substances chimiques sur notre santé. En contrepartie, les mauvaises herbes se développent sur nos espaces publics et principalement sur nos trottoirs. Pour obtenir les mêmes résultats sans l'utilisation de désherbants chimiques, il nous faudrait fortement accroître notre personnel ce qui est impossible financièrement. Les matériels de substitution utilisant différentes techniques ne sont pas encore au point. En attendant pour garder notre commune accueillante la solution réaliste et la moins coûteuse est la participation de tous. À mon sens, chacun de nous peut consacrer quelques minutes de son temps libre pour arracher les herbes de son devant de porte ; certains parmi vous le font déjà depuis de nombreuses années.

Dans les années à venir, les moyens dont disposeront les communes seront forcément limités. La qualité de notre environnement dépendra des efforts que chacun de nous voudra bien consacrer à la collectivité.

Comme vous pourrez le constater à la lecture ce bulletin, les associations redoublent d'effort pour animer notre commune et vous offrir des activités diversifiées, je les remercie très sincèrement.

En cette période de début d'année, toute l'équipe municipale qui m'entoure, les membres du CCAS, tous les employés communaux, se joignent à moi pour vous présenter ainsi qu'à vos proches tous nos vœux de santé, de bonheur et de réussite pour 2018.

Christian Arveuf, Maire de Lussat.



Dans une commune, le patrimoine est très important et diversifié. Il a été acquis, construit ou mis en place et en service au fil du temps.

Pour être toujours en état de fonctionner et correspondre aux besoins sans cesse croissants et changeants de la population, il doit évoluer... mais aussi être régulièrement entretenu.

Ces travaux d'entretien représentent des charges importantes pour les communes. Très souvent, en ce qui concerne le sujet des différents réseaux (eau potable, assainissement, électriques...), au fil du temps, les communes se sont « regroupées ou associées » au sein de syndicats intercommunaux pour optimiser les coûts d'entretien et mieux gérer leurs évolutions en terme de fonctionnement. Comme chaque année sur 2017, nous avons poursuivi notre politique d'entretien des réseaux en partenariat avec :

- le SIAEP (Syndicat intercommunal d'adduction d'Eau potable) de Basse Limagne pour les réseaux d'eau potable,
- le SIAREC (Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont) pour les réseaux d'assainissement.

En ce qui concerne le patrimoine bâti, la commune est maître d'ouvrage et peut dans certains cas bénéficier d'aides de la part du conseil départemental.

■ RÉSEAUX D'EAU POTABLE : RUE DU 14 JUILLET



Dans le prolongement des travaux réalisés l'année dernière avec le SIAEP de Basse Limagne, le programme de travaux d'entretien des réseaux d'alimentation d'eau potable se poursuit. Cette année nous avons procédé au remplacement de la conduite principale d'eau potable ainsi qu'à la reprise des branchements particuliers rue du 14 Juillet. Ces travaux ont été financés par

le syndicat à hauteur de **36 378 € HT**. La commune a pour sa part financé les reprises de la voirie soit **4 432 €**. Les travaux ont été réalisés par les entreprises Robinet (canalisation d'eau potable) et Eurovia (partie reprise de voirie), le suivi technique était assuré par SEMERAP (délégataire du SIAEP) avec une assistance à maîtrise d'ouvrage du bureau d'études Egis.

Les prochaines programmations (sur 2018 ou 2019) de remplacement de canalisations d'eau potable concerneront la rue de Vichy et l'impasse du Nord à Lussat. Après ces travaux, l'ensemble des réseaux de la commune auront été remplacés



■ RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT : RUE DU 11 NOVEMBRE, RUE DE LA HALLE, RUE DU SURY, IMPASSES SUD ET NORD DU SURY, IMPASSE DU 8 MAI :

Au niveau des réseaux d'assainissement, le programme pluriannuel débuté en 2013 s'est poursuivi avec le Siarec.

Sur ce sujet, pour les explications techniques qui nous conduisent à entreprendre ces lourds et conséquents travaux, nous vous proposons de relire notre bulletin 2017 (disponible en ligne sur notre site internet www.lussat63.fr).

Cette année, la réalisation des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement a été confiée à l'entreprise SOGEA, retenue dans le cadre d'un « marché en groupement de commande » (avec le SIAREC) règlementé par le code des marchés publics. Le suivi a été effectué par le service technique du syndicat avec une assistance à maîtrise d'ouvrage du cabinet Safège.

Ces travaux sur l'ensemble des rues du 11 Novembre, de la Halle, de Pont du Château, du Sury, ainsi que les impasses sud et nord du Sury, et du 8 Mai représentaient : 750 ml de canalisation,

120 branchements particuliers à reprendre.



Ces travaux techniquement complexes et conséquents ont entraîné de fortes perturbations de la circulation et des désagréments pour les riverains. En contrepartie, le réseau d'assainissement est aujourd'hui fonctionnel ; certains riverains dont les propriétés n'étaient pas raccordables, ou qui subissaient des dysfonctionnements récurrents de leurs réseaux sont aujourd'hui soulagés. Le financement de la réalisation du réseau eaux usées, la reprise des voiries, les suivis techniques, les contrôles ont été financés par le syndicat à hauteur de **280 005 € HT**, la commune ayant pour sa part à sa charge des travaux annexes sur le réseau d'eaux pluviales pour un montant de **45 380 € HT**.

Pour cette tranche de travaux sur la partie eaux usées, nous bénéficions d'importantes aides de la part du conseil départemental **30 000 €** et de l'agence de bassin Loire Bretagne **155 916 €**.

Comme vous pouvez le constater, sur ce type de travaux, les aides sont importantes, cela nous conduit donc à les poursuivre sur d'autres quartiers ; en 2018 nous traiterons la rue de l'Enfer, la rue du 14 Juillet et une autre partie de la rue de Pont-du-Château.

Ensuite, deux rues resteront à traiter : la rue de Vichy avec l'impasse du Nord et la rue de la Poste avec l'impasse du Breuil. En fonction des capacités financières du syndicat et des niveaux d'aides, nous inscrirons ces travaux dans les années à venir.

Sans les concours du SIAREC (sur les plans financier et technique), ces

travaux seraient difficilement réalisables et supportables financièrement par la commune seule. Pour mémoire les programmes réalisés en 2013 (canal bâti), 2015 (rue de Pont du Château), 2016 (rue de la Molle), 2017 (rue du 11 Novembre, rue de la Halle, rue du Sury, impasses sud et nord du Sury et du nord) représentent une dépense totale de l'ordre de : **740 000 € HT** : avec un reste à charge pour la commune de « seulement » **59 000 € HT** soit un taux de participation ou de subventions total (SIAREC, Conseil départemental, Agence de bassin) de l'ordre de 90 %.

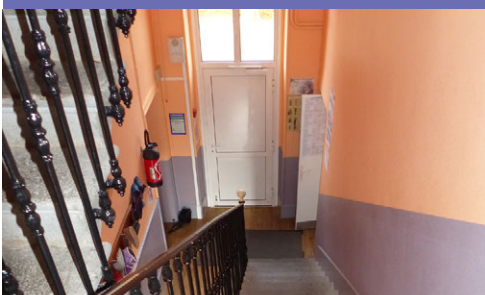
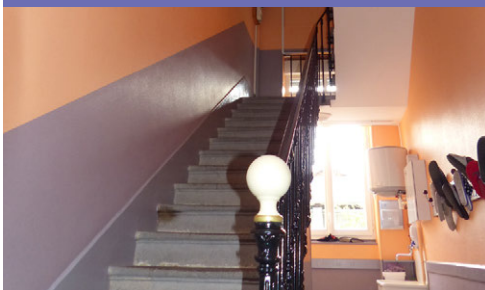
■ TRAVAUX DE BÂTIMENTS :

Groupe scolaire – entretien et confort

Toujours dans un but de donner un cadre de vie agréable aux enfants, aux enseignants et au personnel communal, nous avons réalisé des travaux au groupe scolaire. Leur contrainte majeure est la période de réalisation très souvent juillet ou août.

Rénovation du couloir principal et de l'escalier qui conduit à la cantine et la garderie scolaire.

Ces travaux de rénovation, reprise des surfaces sur murs et plafonds (pose de toile de verre, et peinture) remplacement de plinthes en bois, décapage et peinture de la rampe en fer forgé ... ont été réalisés par l'entreprise « Archimbaud David » de Lussat. Montant des travaux : **4 814 €**.



Installation électrique

Des petits travaux électriques divers et le remplacement de certains éclairages (passage en technologie led) ont aussi été effectués par l'entreprise Dem' élec. installée à Lussat. Coût : **602 €**.

Classe maternelle-ventilation forcée

Après le remplacement des huisseries effectué en 2015, afin d'améliorer la circulation et le renouvellement de l'air de l'ensemble de la partie maternelle et limiter le développement récurrent de « salpêtre », une ventilation forcée « intelligente » a été mise en place par la société Murprotect (spécialiste dans ce domaine). Cout de l'opération : **5 928 € TTC**.

■ MAIRIE – TRAVAUX SUR TOITURE :

Sur notre bâtiment de la mairie, les tuiles datent de sa rénovation dans les années 70. Sur les pans de toits exposés aux vents dominants (Sud et ouest), les tuiles glissent du fait de leur système d'accroche détérioré par les sollicitations dues aux intempéries. Après la reprise du côté ouest en 2003, cette année l'entreprise Demas de Lussat a remplacé les tuiles de la façade sud ; coût : **4 767 € TTC**.



■ EGLISE – ENTRETIEN DU CLOCHER – TRAVAUX TOITURE

Entretien du clocher : après le remplacement du bâtant de la cloche N° 1 en 2016, cette année nous avons effectué un chaînage du beffroi et le remplacement du système électromécanique de volée des cloches. La prestation a été effectuée par l'entreprise Bodet, spécialiste dans le domaine, pour un montant de **2 563 € TTC**.



■ DÉGRADATIONS INTEMPÉRIES :

Sur notre église (point culminant de la commune !!!), les fortes rafales de vent de février 2017 ont occasionné des dégradations (tuiles et faitage arrachés). Les réparations ont été effectuées par l'entreprise Duché couverture pour un montant de **3 668 € TTC**. Ces travaux ont été couverts par assurance.

■ DÉGRADATIONS - SALLE DES SPORTS -

Sur l'année 2017, à 2 reprises en juin nous avons été victimes de dégradations à la salle des sports. Les dégâts (sur les portes extérieures, intérieures et les cloisons ont nécessité des travaux pour une somme de **2 632 € TTC** couverts par l'assurance à hauteur de **2 345 € TTC**. Butin pour les malfrats ... des boissons et quelques paquets de ... chips !!!

■ ATELIERS MUNICIPAUX - REMPLACEMENT DE MATÉRIEL :

En avril 2017, nous avons été victimes d'un cambriolage aux ateliers municipaux. Après s'être introduit avec effraction dans les locaux (porte d'entrée détruite)... certaines personnes « bien intentionnées » ont dérobé la quasi-totalité des matériels et outillages. L'estimation du préjudice est de l'ordre de **8 000 €** (dont bâtiment **1 650 €** et matériels **5 807 €**). Au niveau de la prise en charge par notre compagnie d'assurances, si la totalité des dégradations sur bâtiment (moins la franchise) est couverte, les matériels et outillages ne sont que partiellement remboursés (vétusté oblige). Bilan de l'opération **870 €** restant à charge pour la commune (donc des contribuables que nous sommes tous). Travaux de réparation du bâtiment entreprise Georgeault, fournisseurs des matériels : Dorat, Descourt & Cabaud.

■ RUE DE L'AUBÉPINE À LUSSAT AMÉNAGEMENT COMPLET DE LA VOIRIE & LOTISSEMENT COMMUNAL « CHAMP DES DÔMES ».

Comme nous l'avons expliqué dans nos précédents bulletins communaux (consultables sur notre site www.lussat63.fr), ces deux projets de la rue de L'Aubépine et du lotissement

communal « le champ des Dômes » sont liés et préfigurent de la construction de notre futur « espace culturel ». Pour ces deux opérations, la consultation des entreprises a été réalisée sous la forme d'un groupement de commandes avec le SIAREC.

■ AMÉNAGEMENT RUE DE L'AUBÉPINE :

Après les démarches d'alignement effectuées auprès des riverains (dans le cadre d'un emplacement réservé inscrit au PLU) pour porter la largeur de la rue de l'Aubépine à 8m (trottoirs + bande de roulement), tous les travaux de voirie ont été lancés en septembre 2017, en voici l'estimation :

- Assainissement eaux usées : **19 247 € HT** pris entièrement en charge par le SIAREC,
- Réseau d'eau potable : **20 900 € HT** pris en charge par le SIAEP Basse Limagne dans le cadre d'un bouclage de réseau avec le lotissement des Prades,
- Éclairage public : **19 600 € HT** ; financés par la commune à hauteur de **9 800 €** et le SIEG (Syndicat d'électricité) **9 800 €**,
- Structure de la voirie (bande de roulement et trottoirs), réseau d'eaux pluviales, fouilles et fourreaux pour les concessionnaires de réseaux dits secs : électricité, éclairage public, gaz, téléphone... : **148 000 €** à charge de la commune avec une aide (FIC) de la part du conseil départemental de **17 000 €**.
- Maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet Serca de Pont-du-Château : **6 000 € TTC**.



■ LOTISSEMENT COMMUNAL « LE CHAMP DES DÔMES » :

Travaux : Après l'obtention du permis d'aménager le 10/04/2017 et les procédures de choix des entreprises, les travaux confiés à l'entreprise Eurovia-Renon ont débuté en septembre 2017. Ces travaux sont entièrement à charge de la commune, l'estimation des montants est :

- Voirie (trottoirs, chaussée...), assainissement eaux usées, eaux pluviales, bassin de rétention : **282 000 € TTC**,
- Adduction eau potable : **36 000 € TTC**,
- Réseau électrique : **12 000 € TTC**,
- Réseau éclairage public : **11 000 € TTC**,
- Réseau gaz : **35 000 € TTC**,
- Réseau téléphone : **3 000 € TTC**,
- Maîtrise d'œuvre (cabinet Serca) : **48 000 € TTC**. Le coût définitif sera établi après la réception finale.



Composition et vente :

Ce lotissement se compose de 18 lots d'une superficie moyenne de 700 m².

Prix : **126 € TTC/m²** toutes viabilisations comprises en limite de parcelles : eau potable, eaux usées, eaux pluviales, gaz, électricité, éclairage public, voirie complète.

Attribution et vente

Au niveau de l'attribution des lots, le conseil municipal a établi des critères : construction principale, en priorité pour les demandeurs ayant de la famille sur la commune ou habitant la commune, avoir des enfants en âge scolaire, en suite l'ordre des demandes etc.

Ainsi, plusieurs familles ayant des parents ou amis sur la commune ou étant locataires aujourd'hui sur Lussat pourront réaliser leur projet de construction. Cette opération qui a pour objectif de permettre un financement de notre futur Espace culturel, garantit aussi un effectif d'enfants scolarisés à Lussat et permettra aussi de maintenir sur plusieurs années le nombre de classes à 4.



■ TERRAIN DE FOOTBALL :

L'opération de déplacement et de remise en forme du terrain de football est terminée. De l'avis des joueurs : elle est réussie. Tous ces travaux ont été effectués en « interne » avec une mise en forme du terrain par l'entreprise Semonsat, un positionnement du terrain par le cabinet de géomètres Serca de Pont-du-Château, le scellement des buts par l'entreprise Demas. Ces travaux ont été réalisés gracieusement. Merci aux personnes qui ont porté ce sujet : Laurent Palasse - Frédéric Garraud et l'ensemble de l'équipe de football qui a su patienter et s'organiser durant 2 saisons pour permettre cette opération. Seules dépenses à charge pour la commune : le désherbant **84 €** et la semence du gazon sportif soit : **1 637 € TTC**.

■ PROJET D'ESPACE CULTUREL

L'avancement du projet de la nouvelle salle communale.

Un objectif important de notre programme « Lussat-Lignat 2020 » est de construire une nouvelle salle communale ; en effet la rénovation de l'existante n'est pas raisonnable sur bien des aspects.

Ce nouvel équipement vous offrira ainsi qu'aux associations de notre commune un cadre agréable et convivial pour leurs évènements. Notre volonté est également de favoriser le développement culturel au sein de notre commune avec des animations de type : théâtre, concerts, expositions...

Votre conseil municipal travaille dur sur ce projet depuis 2 ans maintenant. Les travaux devraient commencer dans le premier semestre de 2018 pour une livraison prévue en septembre 2019.

L'une des conditions de ce projet était de trouver un financement responsable afin de conserver la bonne santé financière de notre commune. Le coût est de **960 000 € HT** (bâtiment, honoraires d'architecte et de bureau d'étude compris) et sera financé comme suivant : vente des terrains du nouveau lotissement « Champ des Dômes », subventions espérées de l'État (État, région, département de l'ordre de **450 000 €**) et enfin par un emprunt.

Ce nouvel équipement sera implanté à côté de notre salle des sports. Sa conception et ses caractéristiques sont le fruit d'un compromis entre la projection de nos besoins dans les

prochaines années et le réalisme nécessaire à la gestion de notre commune.

Voici les principales caractéristiques de l'avant-projet :

- Une salle principale de 260 m² pouvant accueillir environ 250 personnes,
- Une scène de spectacle,
- Une salle annexe de 45 m²,
- Une cuisine professionnelle toute équipée,
- Une buvette donnant accès à une grande terrasse extérieure (dont une partie couverte)
- Et des aménagements extérieurs : chemins, espaces engazonnés et arborés.

Cette salle qui sera appelée « espace culturel » vous sera présentée plus en détails lors de réunions publiques début 2018. Nous espérons que vous serez nombreux à venir échanger autour de ce futur bel équipement de notre commune.



■ LUSSAT : D'OÙ VIENT L'ARGENT DE LA COMMUNE ?

En 2016, le budget de fonctionnement de la commune de Lussat s'élevait à 743 000 €, **contre 685 000 € en 2015, soit une hausse de 8,5 %**. Comme nous pouvons le voir dans le tableau, il se décompose comme suit :

- les impôts locaux pour 343 000 €, soit près de 50 % des recettes, 46,15 % exactement (contre 48,46 % en 2015). Ils sont constitués de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti, de la taxe foncière sur le non bâti, l'ancienne TP (via le mécanisme d'attribution de compensation). Ils ont augmenté de près de 11 000 € par rapport à 2015.
- les dotations d'Etat pour 139 000 €, soit près de 19 % des recettes, 18,74 % exactement (contre 22,34 % l'an passé) dont la dotation forfaitaire - DGF pour un peu plus de 100 000 €. Cette dernière a continué de baisser de 11,5 % en 2015, soit plus de 13 000 € en moins dans les recettes de Lussat,
- les autres revenus divers pour 59 000 € idem 2015. Ils sont constitués des revenus divers provenant de la vente de certains services municipaux

payants (cantine, garderie, location régies, opérations d'ordre...)
- une atténuation de charge pour 3000 € qui correspond à un remboursement de charges payées.

- l'excédent 2015 pour près de 200 000 €, contre 140 000 € en 2014.

■ LUSSAT : COMMENT EST DÉPENSÉ L'ARGENT DE LA COMMUNE ?

En 2016, les charges de fonctionnement de la commune de Lussat s'élevaient à près de 470 000 € contre 552 000 € en 2015, soit une baisse de 15 % par rapport à 2015 (déjà en baisse de 7,30 % par rapport à 2014). Ces charges se répartissent comme suit :

- les charges de Personnel (principalement pour payer les employés municipaux) pour près de 216 000 €, (stables par rapport à 2015) soit près de 46 % des charges.
- les charges générales ou achats et charges externes) pour 168 000 €, (idem par rapport à 2015), soit 36 % des charges.
- les charges financières et exceptionnelles pour 9 000 €, contre

11 065 € en 2015, soit près de 2 % des charges. Elles sont constituées cette année uniquement d'intérêts d'emprunt.

- **les charges de gestion courante pour un peu plus de 54 000 € soit 11,6 % des charges (en baisse de 5,4 % par rapport à 2015). Elles regroupent les différentes subventions aux associations, le service incendie, les indemnités des élus, notamment.**

- le virement à section d'investissement pour 21 505 €.

■ LE RÉSULTAT COMPTABLE 2016 POUR LA COMMUNE DE LUSSAT

Le résultat comptable est ce qui reste lorsque l'on fait les recettes moins les dépenses.

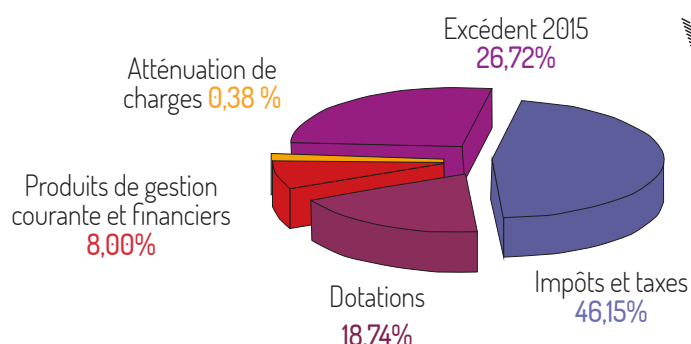
Le résultat comptable de la commune de Lussat s'établissait ainsi à + 274 000 € contre + 133 000 € à fin 2015, soit + 106 %.

C'est une somme que la commune peut ainsi utiliser pour ses opérations d'investissement notamment.

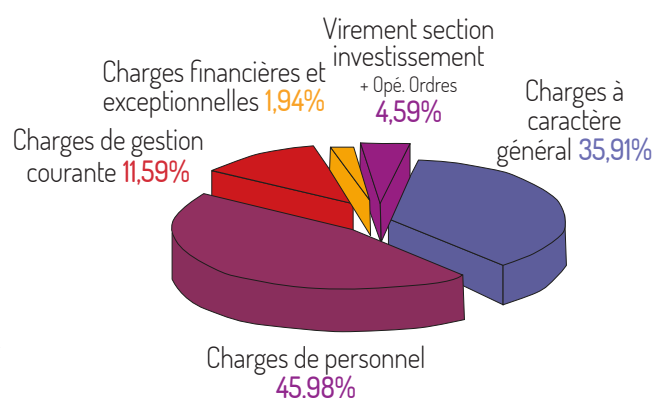
■ LUSSAT : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	MONTANT (euro)	%
CHARGES À CARACTÈRES GÉNÉRAL (eau, électricité, entretien bâtiments et réseaux, fournitures scolaires...)	168 378	35,91
CHARGES DE PERSONNEL (personnel titulaire et non titulaire, Urssaf, Caisse retraite, Assedic.)	215 620	45,98
CHARGES DE GESTION COURANTE + ATTÉNUATION PRODUITS (indem. élus, aide sociale, sce incendie, ord. ménagères, subv. associations...)	54 349	11,59
CHARGES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES (intérêts d'emprunts)	9 085	1,94
VIREMENTS SECTION INVESTISSEMENT		
(affectation résultat à la section d'investissement 2014 + opérations d'ordre)	21 505	4,59
SOUS-TOTAL	468 937	100,00
RECETTES	MONTANT (euro)	%
IMPÔTS ET TAXES (TH, TFB, TFNB, TP, taxe d'enlèvement d'ordures ménagères...)	342 976	46,15
DOTATIONS (dotations globales fonctionnement, dotations élus, compensation TP, TH, TF...)	139 278	18,74
PRODUITS DE GESTION COURANTE ET FINANCIERS	59 463	8,00
(régies, location de terrains, remboursement assurance, indemn. sinistres, opératons d'ordre...)		
ATTÉNUATION DE CHARGES (remboursement emplois jeunes)	2 816	0,38
EXCÉDENT 2014 (résultat N-1 section fonctionnement)	198 576	26,72
SOUS-TOTAL	743 108	100,00
EXCÉDENT	274 171	

RECETTES



DÉPENSES



Nous avons souhaité vous apporter quelques éléments d'éclairage sur la situation des finances locales, telles que les communes la vivent au quotidien.

■ LES FINANCES LOCALES SONT GRANDEMENT DÉSTABILISÉES PAR UN EFFET DE CISEAU ENTRE, D'UNE PART, LA BAISSÉ DES RECETTES ET, D'AUTRE PART, L'AUGMENTATION DES CHARGES.

1 / La baisse des dotations de l'État est d'une ampleur sans précédent.

Entre 2008 et 2017, la dotation globale de fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales diminue de plus du quart de son montant.

2 / Les charges transférées ou dissimulées aggravent les effets de la baisse des dotations de l'État.

Parmi les exemples de transferts de charges déguisées, nous avons :

- la réforme des rythmes scolaires ;
- l'allocation de base du revenu de solidarité active (RSA) qui grève les finances des départements et par contagion celles du bloc communal.

■ CETTE BAISSÉ DES DOTATIONS A DÈS LORS ENGENDRÉ DEUX CONSÉQUENCES :

1 / L'investissement public en chute libre dans le bloc communal.

Selon un rapport, l'ensemble des collectivités territoriales ont vu les dépenses d'équipement baisser de - 9,9 %, le bloc communal étant le plus impacté (- 12,9 %) après les départements (- 2,2 %, après avoir beaucoup baissé).

Si on ajoute à cela, que l'investissement public repose à 70 % sur les collectivités territoriales et à 60 % sur le bloc communal, on comprend bien mieux l'impact sur la croissance économique.

Toujours selon ce rapport, les subventions des départements aux communes ont baissé de - 8,2 % en 2015.

Les communes subissent donc à la fois la baisse de l'État et « l'effet domino » des baisses supportées par les départements et les régions.

2 / Transfert vers la fiscalité locale.

Selon le rapport de l'Observatoire des finances locales, l'année 2015 est caractérisée par une hausse des impôts locaux.

L'enquête AMF a établi qu'un tiers des **communes** et **EPCI** ont voté une augmentation en moyenne modérée de la fiscalité locale.

	% du panel où les taux sont inchangés	% du panel ayant augmenté les taux	% du panel ayant baissé les taux
COMMUNES	67%	30%	3%
EPCI	68%	32%	0%

■ PLUi - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan local de la commune de Lussat, conforme aux différentes exigences environnementales, a été approuvé le 04/06/2013, depuis cette date il est exécutoire.

Le cadre législatif ayant transféré la compétence urbanisme et attribution du droit du sol (ADS) aux communautés de communes. Les modifications, révisions ou élaborations de documents d'urbanismes sont portées et pilotées par les intercommunalités.

C'est dans ces conditions que la modification N°2 du PLU de Lussat (portant sur des ajustements de règlement) a été approuvée par le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans le 14/03/2017.

En 2015, l'ensemble des communes de l'ex. communauté de communes Limagne d'Ennezat (hormis Chappes et Lussat), ont vu leurs documents d'urbanismes POS ou PLU « obsolètes » pour cause de non-conformité par rapport aux lois environnementales du Grenelle. La nécessité pour elles d'entreprendre une révision ou une élaboration de PLU a conduit à la mise en route d'un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) sur l'ensemble du territoire de l'ex communauté de communes à savoir les communes de Malintrat, Lussat, Les Martres d'Artière, Saint-Beauzire, Chappes, Chavaroux, Entraigues, Ennezat, Clerlande, Les Martres sur Morge, Varennes sur Morge, Saint-Ignat, Saint-Laure, Surat.

La récente fusion début 2017, des communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom Communauté, Volvic Sources et

Volcans pour créer Riom Limagne et Volcans (RLV), n'a pas remis en cause la procédure d'élaboration du PLUi engagée sur l'ex territoire de Limagne d'Ennezat.

■ Où en sommes-nous aujourd'hui ?

La démarche d'élaboration d'un PLUi est la même que celle d'un PLU :

- Élaboration et le débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) cette étape s'est terminée fin 2016.

- Définition du zonage et rédaction du règlement, ce travail s'est déroulé sur 2017 et se poursuivra début 2018.

- Réunions publiques d'information : 2 dates ont été fixées pour l'ensemble du territoire : le 31/01/2018 à 18h30 à Ennezat et le 01/02/2018 à 18h30 à Saint-Beauzire.

- Arrêt du projet de PLUi, la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans devrait se prononcer sur cette étape fin mars ou courant avril 2018.

- Présentation du projet de PLUi pour avis aux PPA (Personnes Publiques Associées) : DDT-Etat, Chambre d'agriculture, le PETR (Pole d'Equilibre Territorial) du Grand Clermont, la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles, et Forestiers) courant du 2^{ème} trimestre 2018.

- Enquête publique : cette étape importante permettra à l'ensemble de la population de donner son avis au commissaire enquêteur (désigné par le Tribunal administratif) elle se déroulera à l'automne 2018. Les dates seront communiquées lorsqu'elles auront été fixées.

■ CCAS

Le Centre communal d'Action Sociale de la commune de Lussat est à la disposition de tous les administrés de la commune et vous rappelle les services mis à la disposition des personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile.

■ **L'aide au maintien à domicile** des personnes âgées : aides ménagères, aides à la toilette, livraison des repas à domicile... Services assurés par la communauté de communes. **Pour tout renseignement contacter le 04.73.33.36.64**

■ **Le taxi du marché** pour se rendre à Pont-du-Château les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois avec une participation de 10 € par jeudi et réservation au préalable au secrétariat de mairie.

■ DONS DU SANG 2018

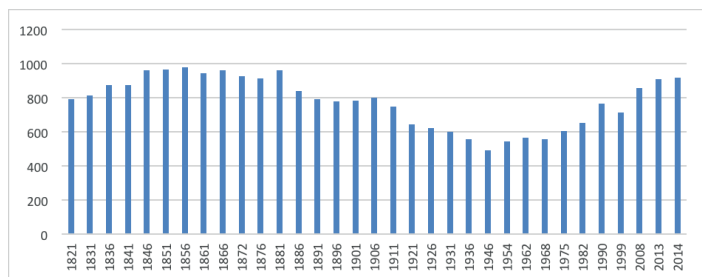
Où ? Salle polyvalente « Le Parc » - Pont-du-Château

Quand ? mercredis 7 février, 9 mai, 18 juillet, 26 septembre, 12 décembre

Horaires : de 8h30 à 11h30 / de 16h30 à 19h30

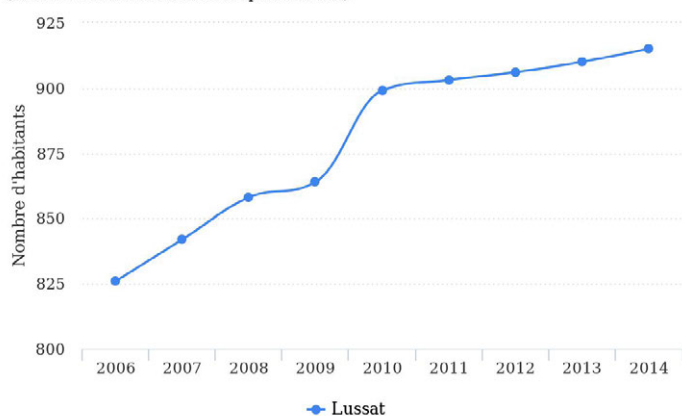
■ ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE LUSSAT - LIGNAT

Depuis 2013, nous dépassons le seuil des 900 habitants ce qui n'était pas arrivé depuis 1881. En effet, bien avant les temps douloureux des conflits internationaux, la population de notre commune était en moyenne de 950 habitants de 1846 à 1881. Puis, elle n'a cessé de diminuer tout d'abord progressivement puis brutalement lors des 2 guerres mondiales atteignant le seuil le plus bas de 492 habitants en 1946. Lors de la première guerre mondiale, notre commune a connu une baisse de la population de 14 % entre 1911 et 1921. Avec les pertes majeures de la seconde guerre mondiale, Lussat a vu sa population diminuer de 11 % entre 1936 et 1946. De plus entre les 2 guerres, on note une baisse de 13,5 % de 1921 à 1936 alors que sur le plan national la population a augmenté de 6,9% (baisse également recensée sur l'ensemble du Puy de Dôme). Mais à partir de 1946, la population de notre commune va s'accroître progressivement avec une hausse majeure de 1999 à 2008 de 20%.



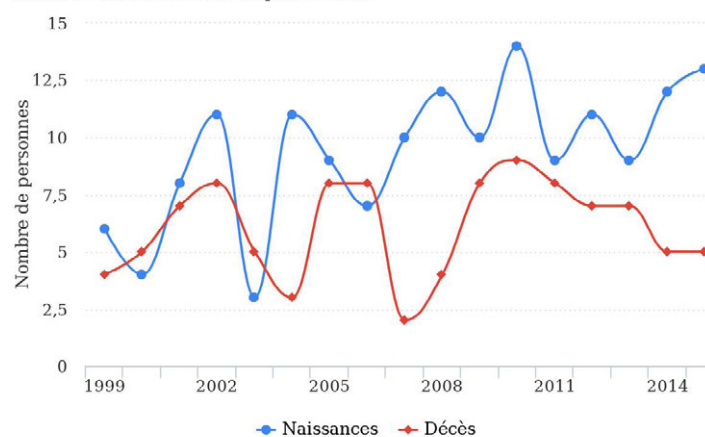
■ ET AUJOURD'HUI, QUE DIRE DE NOTRE COMMUNE ?

(source : Linternaute.com d'après l'Insee)

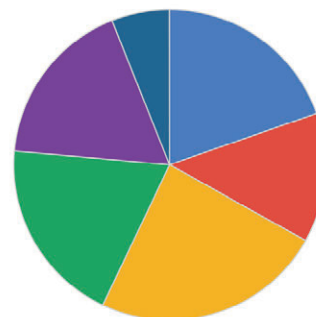


Au dernier recensement de 2014, notre commune comptait 915 habitants (pour une moyenne nationale de 1900 habitants par commune) ce qui nous positionne à la 10 502^{ème} place sur toute les communes de France. Notre densité est de 100 habitants par km² contre 163 habitants par km² au niveau national. Le nombre de ménages à Lussat en 2014 est de 386 avec une moyenne de 2,4 personnes par ménage. La répartition hommes / femmes est équilibrée avec 462 hommes pour 453 femmes : la parité est quasiment respectée !

(source : Linternaute.com d'après l'Insee)



Données 2014 (source : Linternaute.com d'après l'Insee)



0 - 14 ans 15 - 29 ans 30 - 44 ans 45 - 59 ans 60 - 74 ans 75 ans et plus

■ ET APRÈS ?

Selon INSEE Auvergne et ses projections démographiques du Puy de Dôme pour 2030, la population du département est orientée à la hausse. Une croissance démographique est attendue entre 1 et 7%. Si les dernières tendances démographiques observées se maintenaient, le Puy de Dôme compterait 645 600 habitants en 2030 soit 4% de plus qu'en 2005 et cette croissance s'accompagnerait d'un vieillissement significatif de la population.

Et pour notre commune ? C'est à nous d'écrire son futur...

■ DÉROULEMENT DU RECENSEMENT 2018

Il se déroulera sur notre commune de Lussat-Lignat du **18 janvier au 17 février 2018**.

Les 2 agents recenseurs seront Laure Roy et Valérie Guyot. Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site « Le-recensement-et-moi.fr ». Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

■ ÉTAT DES LIEUX DES PERFORMANCES INTERNET DISPONIBLES SUR NOTRE COMMUNE

En juillet 2017, le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) FREE a mis en service son répartiteur téléphonique en dégroupage total dans notre commune (rue de la Poste). Ce répartiteur est équipé de la technologie VDSL2 dont les débits théoriques peuvent aller jusqu'à 100 Mb/s en download (téléchargement) et 30Mb/s en upload (envoi d'information sur Internet). Plus vous êtes éloignés du répartiteur téléphonique moins votre connexion internet sera performante.

Pour l'instant, les autres FAI sont équipés des technologies xDSL (ADSL, ADSL2+, ReADSL et ADSL Max) qui permettent d'obtenir des débits allant de 2Mb/s à 20Mb/s en fonction de la technologie et de la distance entre le foyer et le répartiteur.

■ ESTIMATION DU DÉBIT FREE SUR NOTRE COMMUNE



Débits estimés entre
50 et 100 Mb/s
Réception

Débits estimés entre
25 et 50 Mb/s
Réception

■ REPAS DES ÂÎNÉS

Comme chaque année, un repas convivial est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus à la salle communale de LUSSAT. Ce repas est préparé et servi par un traiteur et une petite animation permet à chaque convive de passer un agréable moment. Cette année, il aura lieu le dimanche 21 janvier 2018 à 12 heures.

Les personnes ne pouvant y participer et âgées au minimum de 70 ans en 2017 se voient remettre un colis gourmand à leur domicile. Nous n'oublions pas les personnes en maison de retraite bénéficiaires de chocolats et gâteaux portés par les membres du CCAS dans les différents établissements concernés.



■ ASSOCIATION RÉSEAU SÉNIORS CLIC RIOM LIMAGNE COMBRAILLES

Relevant une mission de service public déléguée par le conseil départemental pour l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, le CLIC Riom Limagne Combrailles vous délivre tout type d'informations concernant les services existants, les dispositifs d'aides possibles, les structures pouvant vous accueillir, mais aussi les actions collectives et événements auxquels vous pourriez participer sur votre commune et ses environs.

Au-delà de sa mission d'information, le CLIC peut vous accompagner dans vos démarches administratives, au sein de ses locaux, par téléphone, ou en se rendant à votre domicile. Un professionnel peut également se déplacer chez vous pour évaluer l'ensemble de vos besoins et définir les interventions nécessaires à votre maintien à domicile dans les meilleures conditions (intervention d'un service d'aide à domicile, d'un service de soins infirmiers, d'un médecin généraliste, mise en place du portage de repas...). Le CLIC se charge alors de prendre contact avec tous les professionnels et de mettre en place l'accompagnement dans sa globalité.

Le CLIC Riom Limagne Combrailles prévoit également des actions collectives et événements pour votre bien-être, avec entre autres des ateliers prévention et des moments d'échange et de partage.

Ass. Réseau Seniors CLIC Riom Limagne Combrailles
73 rue Lafayette - 63200 Riom
Tél. 04 73 33 17 64
secretariat@clic-riom.fr
www.clic-riom.fr

■ ADIL 63 - ISOLER SES COMBLES POUR 1 EURO ?

Actuellement sur le Puy-de-Dôme, des démarchages téléphoniques ont cours vous proposant d'isoler vos combles perdus pour 1 €.

Cette offre, aussi alléchante soit-elle, doit vous faire réfléchir sur l'intérêt de ces travaux et sur leurs conditions de réalisation.

En effet, cette proposition est faite dans le cadre des CEE (certificats d'économies d'énergie).

Il s'agit d'un mécanisme qui oblige les fournisseurs d'énergie (électricité/fioul/carburants...) à encourager les travaux d'économies d'énergie auprès notamment des particuliers qu'ils soient propriétaires, locataires, occupants à titre gratuit...

En fonction des travaux, les fournisseurs d'énergie vont vous accorder une aide financière sous forme de primes, de bons d'achat...

L'isolation des combles perdus est un exemple de ces travaux finançables, l'offre à 1 € tient donc compte des CEE dont va bénéficier l'entreprise réalisant les travaux.

Cette offre à 1 € est soumise à plusieurs conditions notamment de ressources et d'ancienneté du logement (plus de 2 ans).

- Elle n'est pas cumulable avec l'aide de l'ANAH (agence nationale pour l'habitat) que vous avez pu ou que vous souhaiteriez solliciter.

- La signature d'un devis même à 1 € n'est pas anodine. Le professionnel doit vous remettre un devis précis préalablement à la réalisation des travaux, qui reprend bien les exigences pour bénéficier des aides :

label RGE et performances techniques des matériaux et équipements, date de commencement des travaux...

ATTENTION :

- S'agissant souvent d'une proposition commerciale faite par démarchage, vous disposez d'une protection légale, à savoir un délai de rétractation ; vous avez 14 jours pour renoncer à votre engagement par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour faciliter cette action, le professionnel doit vous remettre un formulaire de rétractation.

- Aucun paiement ne doit être effectué avant la fin d'un délai de 7 jours suivant la conclusion du contrat (ni remise de chèque, ni autorisation de prélèvement).

- Attention : si vous signez un contrat antidaté, vous raccourcirez ou perdrez totalement la possibilité de renoncer à votre engagement.

En résumé, face à une telle proposition, prenez le temps de la réflexion, ne signez et ne payez rien le jour même.

Cette offre peut vous faire réfléchir à l'intérêt d'isoler votre logement, profitez-en pour penser plus globalement, ces travaux sont-ils pertinents et suffisants ? quelles sont les performances techniques des matériaux ? pourrais-je bénéficier d'aides financières plus importantes ?

Pour obtenir des réponses neutres, gratuites, objectives, et pour toutes vos questions en matière d'habitat, de projet immobilier, de travaux d'amélioration, de vente ou location de logement, dans l'individuel ou la copropriété, demandez des conseils d'experts avant d'agir !

CONTACTEZ LE GUICHET UNIQUE, NEUTRE ET INDÉPENDANT

L'ADIL 63 Espace INFO ÉNERGIE à la Maison de l'Habitat à Clermont-Ferrand.

RENSEIGNEMENTS :

Par courrier, courriel, téléphone, à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand), ou encore par le Point visio public installé dans votre communauté de communes. Tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30, sauf le lundi matin.

DES PERMANENCES JURIDIQUES SONT ASSURÉES DANS 5 VILLES DU DÉPARTEMENT :

- **AMBERT** : Annexe de la Mairie - Tél. 04 73 82 07 60. Le 4^{ème} mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.

- **COURNON** : Maison des Citoyens - 15, impasse des Dômes Tél. 04 63 66 22 66. Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois, de 9h à 12h.

- **ISSOIRE** : Centre Social de la CAF - 15, rue du Mas - Tél. 04 73 89 17 24. Les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois, de 9h à 12h.

- **RIOM** : Mairie annexe - 5 mail Jost Pasquier - Tél. 04 73 33 71 18. Les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois, de 9h à 12h.

- **THIERS** : 12 rue Barante - Tél. 04 73 80 90 07. Les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois, de 14h à 17h.

ADIL 63 / Espace INFO ÉNERGIE
129, avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 30 75 - Fax : 04 73 42 30 78
contact@adil63.org
Site : www.adil63.org

■ APA - ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX

Vous avez perdu votre animal ? Pensez à venir le chercher au refuge de Gerzat. L'APA accueille tous les jours des chiens et des chats trouvés dans tout le département du Puy de Dôme.



Refuge APA
Les Bas Charmets - 63360 GERZAT

Ouvert tous les jours de 14h à 18h
Fermé les mardis et les jours fériés

Tél. 04.73.91.35.36
secretariat.apanimaux63@orange.fr

■ BUDGET SCOLAIRE ANNÉE 2016/ 2017

DÉPENSES :

Fournitures diverses : scolaires, reprographie, internet, téléphone : **5 838 €**

Sorties scolaires, transports, piscine : **2 394 €**

Fête de Noël : **57 €**

■ RYTHMES SCOLAIRES ET HORAIRES HORAIRES DE CLASSE :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 à 12h / 13h30 à 15h30

Mercredi : 8h45 à 11h45

GARDERIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h30 à 8h35 / 16h30 à 18h30

Mercredi : de 7h30 à 8h35

TARIF DE LA GARDERIE 2017/2018

1,40 € le matin et 1,40 € le soir quelle que soit la durée de la présence de l'enfant.

RESTAURATION SCOLAIRE 2017/2018

Tarif des repas enfant : 3,20 €

Tarif des repas adulte : 3,55 €

Les enfants sont admis à la cantine sur inscription préalable auprès de la mairie.



Afin de régler les factures de cantine et garderie, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique.

Renseignements auprès du secrétariat de mairie.

■ T.A.P. TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

DÉPENSES :

Fournitures : **264,50 €**

Interventions Instituteurs : **5 670 €**

Salaire personnel communal : **8 496 €**

Recettes TAP : Fonds d'amorçage versé par l'État : **4 450 €**

Bilan du reste à charge pour la commune de l'ordre de **9 981 €**

■ ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Accueil des enfants à partir de l'âge de 3 ans jusqu'au CM2 inclus.

DIRECTEUR : M. THEAS
Dominique

PS - MS : 25 élèves
Instituteur : M. QUERAT

GS - CP : 19 élèves
Instituteur : Mme ESPALIEU

CE1 - CE2 : 26 élèves
Institutrice : Mme MICHAUD

CM1 - CM2 : 20 élèves
Instituteur : M. THEAS

Compléments d'horaires et décharge direction :
Mme BOUCHARDON

■ NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ÉCOLE.

La cohabitation des piétons et des véhicules circulant ou stationnant aux « heures de pointes » de la vie scolaire créent l'effervescence aux abords de l'école. Nombre de parents se plaignent, à juste titre, de l'anarchie provoquée par la circulation ou le stationnement gênant voire illégal des véhicules et de l'insécurité que ceux-ci engendrent.

Le spectacle récurrent qui nous est donné à voir tous les jours, celui de quelques parents seulement ou d'accompagnateurs trop pressés qui prennent des libertés avec le code de la route ou en oublient les règles élémentaires, quand il s'agit de déposer leurs enfants à l'école au détriment de la sécurité d'autres enfants, doit cesser.

Des places de parking existent aux abords de l'école, il suffit juste de parcourir quelques dizaines de mètres à pied.

Pour rappel, le stationnement et l'arrêt de véhicules sont strictement interdits sur les trottoirs, sur les passages piétons et sur la chaussée. Désormais, en cas de non-respect de ces règles, le garde champêtre verbalisera les contrevenants.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour que chaque enfant puisse se rendre à l'école en totale sécurité.

■ CALENDRIER SCOLAIRE 2018

VACANCES D'HIVER : du 10 février 2018 au 26 mars 2018.

VACANCES DE PRINTEMPS : du 18 avril 2018 au 02 mai 2018.

VACANCES D'ÉTÉ : à compter du 10 juillet 2018.

2017

■ ILS ONT POINTÉ LE BOUT DE LEUR NEZ

POULAIN Hadrien	08/02/17
DUPRE Mila, Romane.....	01/03/17
BEUF Timéo.....	24/05/17
SERRE Julian Fabrice	07/07/17
ROUGIER Gabriel, Christian.....	14/09/17
RONGERON Méline, Irène	11/10/17
BOUSQUET MASSON Lyam.....	21/10/17
BOUSQUET MASSON Lilou	21/10/17

2017

■ DÉCÈS

DURIF Hugues René	23/03/2017
GRELICHE Simone	05/05/2017
TRMTCHITCH Marie	08/06/2017
DE CONDE Jean	03/07/2017
MARTELLA Guy	01/08/2017
DESIR Claude	19/08/2017
NICOLAS Pierre Marie	25/09/2017
ROUFFET Yvonne	04/11/2017
PLANE Claude	21/12/2017

1917

■ NAISSANCES

GERMAIN Jean-Baptiste	28/06/17
CELLIER Augustine	21/07/17
CHALIER Madeleine	08/10/17

2017

■ MARIAGES

GOMES PEREIRA Antonio Adérito et GUYOT Marie-Hélène Elisabeth	27/05/17
BONHOMME Bernard et DIAS ESPINA Alicia	23/09/17

■ MARIAGE

NAUTYENS Lodeveck et VA BEERSEL Maria	29/01/17
---	----------

1917

■ DÉCÈS

BASSIN Marie	02/01/17	LIGIER Antoine.....	06/03/17
COHADE Marie.....	26/01/17	GERMAIN Mélanie	03/04/17
MADORE Marie.....	28/01/17	PEROUZAT Guillaume	12/08/17
BESSAUT Denis.....	31/01/17	BASSIN Marie.....	29/08/17
DUVAUD Samuel	07/02/17	MOURGAND	08/09/17
POUGHEON Joseph.....	08/02/17	Marie-Françoise	
FONTBONNE Annette	08/02/17	TOUCHE MICHEL	05/11/17
BLANC Madeleine.....	11/02/17		

1917



■ NOS PONTS

Le ruisseau des Guelles qui est un bras de la Tiretaine trace à l'ouest, la limite du village.

Ruisseau ou rivière, il faut un pont pour traverser.

Quand on vient de Malintrat, avant d'arriver à Lussat, on laisse à droite, une passerelle qui s'orne du nom de « Pont de las pradas » (les prés) car elle mène au village à travers ce qui était autrefois, des prairies devenues aujourd'hui un lotissement.

Continuons la route, laissant le cimetière, à gauche, on entre dans le

village par un solide pont de pierres dit « Pont des planches » car il remplace depuis le 19ème siècle une simple passerelle qui fut même amovible dans les temps anciens.

On la retirait lorsque quelque danger menaçait (épidémie ou autre).

Nous entrons dans le village.

Nos aïeux voulant avoir un moulin pour obtenir de la farine et faire leur pain, creusèrent, au pic et à la pioche, ce qu'on appelle un bief, lequel partant du pont de las pradas traversait une partie du village pour se déverser de nouveau dans le ruisseau, peu après le « pont des planches ».

Le tracé de ce bief existe toujours, il recueille aujourd'hui (grandeur et décadence) le réseau d'égouts du village et nous vaut d'autres ponts.

Un premier jouxte la médiathèque et porte le nom de « Pont de la barre » car il est situé à la place d'une barrière d'octroi aujourd'hui disparue.

Un autre relie la « rue de la Forge » à la « rue de la Poste ». C'est le Pont Neuf. Ce n'est pas pour imiter Paris mais tout simplement parce que c'est le dernier qui a été construit, sans doute au 19ème siècle.

Je ne nommerai pas les passerelles privées appartenant aux propriétaires riverains.

Un vieux proverbe dit, en parlant de quelqu'un de costaud et en bonne santé « solide comme le pont neuf ».

C'est la grâce que je vous souhaite.

Marie Enreille.

UN PEU D'HISTOIRE...



■ LA PAROISSE SAINT PIERRE DE VAL D'ALLIER

Cette paroisse rassemble 12 communes pour une population de 20 000 habitants.

Pascal Thomas, curé de cette paroisse, habite à Pont du Château, il est assisté d'un prêtre intervenant André Déchaud qui habite à Mezel et d'un diacre Eric Delaigue habitant à Vassel.

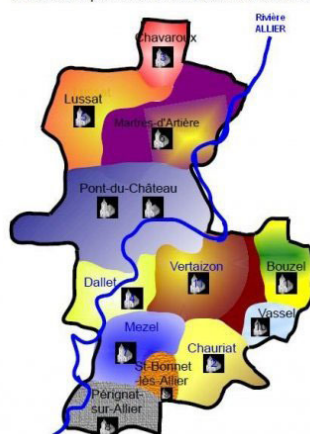
Des laïcs assurent, sous la responsabilité du curé différentes missions : animation des offices, catéchisme (enfants et adultes, préparation aux baptêmes, préparation aux mariages, funérailles, visites aux malades, entretiens, décorations des églises et parties administratives...)

Dans cette église, une messe est célébrée, en moyenne, une fois tous les deux mois.

Saint Pierre du val d'Allier est une des 32 paroisses qui constituent le diocèse de Clermont, qui correspond au Puy de Dôme.



Carte de la paroisse Saint Pierre du val d'Allier



■ CATÉCHISME DES 7-11 ANS (LUSSAT, LES MARTRES D'ARTIÈRE ET CHAVAROUX)

CE1 : Jacqueline Fournier des Martres d'Artière.

CE2, CM1 et CM2 : Jacqueline Fournier et Valérie Frécon de Lussat.

Une trentaine d'enfants, pour les 3 communes, participent au catéchisme aux Martres d'Artière les samedis matin.

■ ALAIN CROZE A ÉTÉ ORDONNÉ PRÊTRE À CLERMONT-FERRAND LE 10 SEPTEMBRE 2017



Cette année en France, 117 ordinations de prêtres sont prévues et celle d'Alain Croze en fait partie. Sur le diocèse de Clermont, la dernière ordination date de 2014.

Alain Croze a 54 ans, il habite Chauriat dans notre paroisse. Il a travaillé longtemps comme chef d'escale dans une société d'assistance aéroportuaire.

Il est nommé prêtre coopérateur à la paroisse Notre-Dame de Clermont pour une durée de trois ans.

Les deux dernières ordinations de prêtre concernaient des hommes qui ont eu une vie professionnelle longue et sans rapport avec l'Église. Pour Mgr François Kalist, « Les personnes qui reçoivent ce sacrement ont toutes sortes d'itinéraire, certaines avec une longue expérience professionnelle, Dieu appelle à tout âge, il n'y a pas d'âge pour recevoir le sacrement. »

■ CÉRÉMONIE À CHAVAROUX AVEC LA CONFRÉRIE DES JACQUETS DE FRANCE 30 JUILLET 2017

Seize consœurs et confrères de l'association « **Confrérie Fraternelle des Jacquets de France** », province d'Auvergne, ont répondu à l'invitation de Michel LE CORPS pour une rencontre à la mairie de Chavaroux à 10 h et participer à une **journée tant spirituelle que culturelle**.

En tenue de cérémonie, ayant revêtu l'habit de pèlerin en hommage à saint Jacques de Compostelle, le cortège s'est rendu à l'église Saint-Léger pour assister à l'office religieux. Celui-ci a été célébré par le père Pascal THOMAS, curé de la paroisse, assisté du père Michel BONNEMAISON.



■ FÊTE DE SAINTE MARTINE 29 JANVIER 2017

L'église Ste Martine de Pont-du-Château est la seule, dit-on, à porter ce nom en France !

La paroisse en a profité pour mettre à l'honneur toutes les Martines le dimanche 29 janvier.

Une vingtaine de Martine ont répondu à cette invitation.



■ PERMANENCES

Une permanence d'accueil est à votre disposition au **4 rue de la Poste, à Pont-du-Château** :

- les matins de 9h30 à 11h30, du lundi au vendredi
- l'après-midi de 17h00 à 18h30, le lundi

Téléphone de la paroisse : 04 73 83 20 27

Téléphone dédié aux obsèques : 06 45 50 73 26

Mail : paroissesaintpierredualdallier@orange.fr

Site internet : paroissesaintpierredualdallier.catholique.fr

Sur ce site, vous trouverez : les horaires de messe, la feuille paroissiale du mois avec les différentes activités, une rétrospective des temps forts vécus dans la paroisse...

BALINZAT



BALADES EN LIMAGNE D'ENNEZAT

et ses bénévoles vous présentent leurs meilleurs vœux

Depuis 2009, les bénévoles de Balades en Limagne d'Ennezat s'efforcent de :

- Valoriser, Animer et Promouvoir les chemins de randonnées et le patrimoine, sur le territoire de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat (14 communes)
- Proposer des actions d'entretien et d'aménagement des chemins
- Proposer des actions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine
- Assurer directement avec l'office de tourisme les activités de promotion du patrimoine local et des chemins
- Organiser des manifestations publiques en rapport avec ses activités.

■ En 2017, Balinzat a atteint ses objectifs :

- En assurant 19 jours (90 h) de bénévolat pour le suivi et l'entretien des balisages de chemins de randonnée (112 Km). Suite au contrôle de Riom Limagne et Volcans en octobre, nous déplorons la casse, le manque de poteaux dus essentiellement aux fauchages mécaniques ou par les engins agricoles (inattention) ou par vandalisme (tir sur balise ou arrachage). A noter que le circuit des méandres de Morge a été nettoyé 4 fois entre Martres sur Morge et Varennes sur Morge (achat et utilisation d'une débroussailleuse thermique).
- En organisant 4 manifestations familiales et culturelles (60 heures) : **À la découverte de Chappes** (randonnée patrimoine), **Les dizaines de Limagne**

(randonnées pédestres et VTT), **Randonnées du repas à l'alambic** aux Martres sur Morge (découverte du circuit des méandres de Morge), **À la découverte d'Entraigues** (randonnée patrimoine), et en partenariat avec l'antenne de la Ligue contre le Cancer, **Rouler contre le Cancer** (balisage de 3 circuits VTT),

- En participant **au forum des associations** aux Martres d'Artière, et **aux invitations de l'office de tourisme Riom Limagne et de Riom Communauté.**

■ Nous sommes heureux d'accueillir parmi nous 3 nouveaux bénévoles : merci à Daniel Kiffer de Malinrat, qui nous a créé notre nouveau site internet : <https://balinzat.wixsite.com/balinzat>, à Bernard Delorme de Cormède qui suivra le balisage du circuit patrimoine des Martres d'Artière et Jean Paul Labbaye de Chappes qui rejoint l'équipe de balisage.

■ Le 15 septembre, une convention a été signée entre la nouvelle structure administrative RIOM LIMAGNE et VOLCANS (RLV) et Balinzat pour le suivi et l'entretien de 7 circuits de randonnées (pédestres et VTT) sur l'ex territoire de Limagne d'Ennezat.

A noter, que les subventions permettent le bon fonctionnement de l'association et que Balinzat peut donc proposer généralement des activités gratuites pour le public (sauf les Dizaines de Limagne).

■ Nous remercions les élus des 14 communes pour leur confiance, le prêt des salles de réunion et leur éventuelle subvention.

Aussi, Balinzat remercie les présidents de RLV (Frédéric Bonnichon), du conseil départemental 63, (M. Gouttebel et M. Boilon) et leurs conseillers pour la validation des demandes de subvention (fonctionnement de l'association), malgré les restrictions budgétaires de l'État.

■ Prévisions 2018

- **Mise en place de randonnée découverte** d'un des 14 villages de Limagne d'Ennezat le 2^{ème} mercredi du mois avec un départ à 14h. L'objectif est d'améliorer les circuits réalisés depuis

2009 et les inscrire en téléchargement sur le site Web Balinzat.

- **Samedi 20 janvier**, randonnée du nouvel an (galette) des sympathisants, hors de Limagne d'Ennezat.
- **Dimanche 18 Mars** à confirmer les dizaines de Limagne (VTT et marche) St Beauzire, à préciser.
- **Mars à Juin**, suivi et entretien des balisages des 7 circuits.
- **Vendredi 6 juillet**, barbecue des sympathisants, lieu à définir
- **Dimanche 26 août**, participation à marcher ou rouler contre le cancer. (Randonnées pédestres et VTT)
- **Samedi 6 octobre**, randonnée du repas à l'alambic Martres sur Morge
- **Participation au festival d'automne**, 1^{ère} semaine vacances de Toussaint, randonnée découverte de Varennes sur Morge.
- **Vendredi 9 novembre 2018** Assemblée générale, lieu à définir

Contact

Courriel : balinzat@orange.fr

Courrier :

Gilles Jammet
1, chemin des Marnes
63720 Les Martres sur Morge

Président :

Gilles Jammet. Tél. 06 88 49 60 72

Pour l'amélioration de notre site web

<https://balinzat.wixsite.com/balinzat>,
Tél. 06 16 29 81 66

■ Si vous avez un peu de temps disponible, venez nous rejoindre pour l'entretien des balisages de nos circuits, pour aider à la valorisation le patrimoine de votre commune ou pour participer à l'organisation de nos manifestations. Nous recherchons des bénévoles pour « Les dizaines de Limagne » édition 2018.

■ LUSSAT-AUTREFOIS

L'ensemble des membres de l'association Lussat-Autrefois vous souhaite une excellente année 2018.

Le bilan de l'année passée est encourageant et très positif pour les activités de l'association. Un bon repas convivial a clôturé l'année le samedi 25 novembre.

■ Retour sur les activités de l'association et ses 7 réunions préparatoires :

Le 3 février, l'assemblée générale a permis de réélire le bureau à l'unanimité. Sylviane Kessler est reconduite au poste de trésorière, Jean-Marie Vigier au poste de secrétaire et Laurent Palasse au poste de président.

Le 18 mars, le traditionnel concours de belote de printemps a rassemblé 54 équipes à la salle communale pour un bel après-midi de jeux. L'animation était confiée à Daniel pour le plaisir de tous. Chaque participant est reparti avec un lot alimentaire très apprécié dans la période hivernale. **Le prochain concours de belote aura lieu le samedi 27 février 2018.**

Au printemps, les membres de l'association ont également relevé et calé la pierre tombale des curés de Lussat au cimetière. En effet, la position horizontale de cette grande dalle en forme de cadre en pierre de Volvic était détériorée par l'eau stagnante et les périodes successives de gel. La sauvegarde de cette sépulture est assurée par cette action conservatrice.

Le dimanche 16 juin de bon matin, toute l'équipe ainsi que plusieurs personnes extérieures à l'association ont pris le car grand tourisme pour une journée de visite sur le site de Guédelon.

Le château de Guédelon est un chantier médiéval de construction historique d'un château fort, débuté en 1997, selon les techniques et les matériaux utilisés au Moyen Âge. Ce projet architectural situé à Treigny dans l'Yonne, dans une ancienne carrière désaffectée au centre d'une forêt à une trentaine de kilomètres au sud-ouest d'Auxerre, vise à améliorer les connaissances en castellologie médiévale et en archéologie expérimentale. Tout en développant une réflexion du type « art et traditions populaires », il met en scène dans un déroulement réel, la construction d'un programme monumental,



La visite de ce site extraordinaire sous un soleil radieux a permis de découvrir la vie médiévale et ses contraintes. Toutes les techniques employées sur les différents chantiers de cette construction ont été détaillées par notre charmante guide pendant près d'une heure trente minutes. Un repas médiéval servi dans un logis de plein air a ravi nos papilles. Une excellente journée, qui concrétise l'aboutissement d'idées lancées depuis plusieurs années auparavant.



Les journées du patrimoine n'ont pas mobilisé l'équipe sur le site des travaux du château de Lignat. En effet, les gravas de déblaiements et les herbes hautes n'ont pas permis d'ouvrir le site en toute sécurité pour les visiteurs.

Les membres de l'association sont donc allés visiter le samedi après-midi 16 septembre le château méconnu de Murol à Saint Amant Tallende.

La visite du château a ravi les participants, elle était complétée par une exposition du peintre Charreton. Une visite supplémentaire dans les rues du village et à l'église de Saint Saturnin ont clôturé cette belle journée.



Le Dimanche 8 octobre, le vide grenier de Lussat-Autrefois accueillait 275 mètres d'exposants qui ont bravé le froid, le vent et les averses de pluie.

Les éclaircies de l'après-midi ont redynamisé la fréquentation.

Une confiserie et un manège pour enfants, ont complété cette édition. L'association a assuré la buvette et la restauration rapide de l'événement. Le sondage de fin de journée a rassuré les membres de l'équipe car malgré les caprices du temps, les ventes sont restées intéressantes et beaucoup ont déjà pris rendez-vous pour l'année prochaine.



Une exposition sur nos poilus de Lussat décédés pendant la grande guerre avait pris place dans la salle communale. Une carte des zones de bataille détaillée montrait les lieux précis où les enfants de la commune ont trouvé la mort durant les années 1914 à 1918. Les fiches détaillées de chacun, reliées par un numéro chronologique, permettait de connaître les états de service ainsi que de nombreux détails de leur vie.

Durant toute l'année, l'équipe de bénévoles de Lussat Autrefois continue sans relâche les travaux de déblaiement, de sécurisation et de petites reconstructions dans l'enceinte du château de Lignat. Tous les lundis après-midi, les lussatois peuvent venir encourager l'équipe qui ne ménage pas ses efforts.

Une visite « privée » peut être réalisée pour les lussatois à convenir avec les membres présents sur le site et sous certaines conditions : port de chaussures montantes, casque de sécurité (prêté par l'association).

Encore bravo à l'équipe pour tous ces travaux engagés sur ce site médiéval bientôt ouvert à la promenade.

■ Contact

Laurent Palasse
51, rue de Vichy à Lussat

Tél. 06 81 61 86 16

Mail : lussatautrefois@gmail.com

Blog de l'association :
<http://lussatautrefois eklablog.com>

■ LUSSAT FOOT



2017 / 2018, un nouveau départ !

Une nouvelle pelouse, une nouvelle équipe dirigeante, des projets extra-sportifs, cette saison pourrait être celle du renouveau pour le club de foot de Lussat.

Nous invitons la population lussatoise à venir soutenir l'équipe locale lors des matchs qui se joueront à domicile.

L'équipe est jeune. Actuellement premier de sa poule, elle va essayer dès cette année de monter à l'échelon au-dessus.

Le programme des matchs à la maison après la trêve hivernale :

- Dim. 18 février 2018 à 15h00, Lussat contre Sayat-Arnat 2
- Dim. 11 mars 2018 à 15h00, Lussat contre Beauregard Vendon 2
- Dim. 25 mars 2018 à 15h00, Lussat contre Cellule 2
- Dim. 15 avril 2018 à 15h00, Lussat contre Enval-Marsat 3
- Dim. 6 mai 2018 à 15h00, Lussat contre Chappes 2
- Dim. 20 mai 2018 à 15h00, Lussat contre Mozac 3

En parallèle, voici le programme des manifestations que le club organisera :

- Dim. 22 avril 2018, de 8h00 à 18h00, vide-grenier (2€ le ml pour les exposants)
- Samedi 12 mai ou dimanche 13 mai, concours de pétanque en 4 parties (ouvert à tous)



■ Contact

M. Pascal Boudin

Mail : lussatfoot@gmail.com

■ TENNIS DE TABLE

Saison 2016-2017 :

La saison dernière l'équipe 1 a réussi à se maintenir en départementale 1 malgré une poule difficile. Dans le même temps l'équipe 2 en division 5 est montée en division 4 du championnat départemental. Des nouvelles recrues sont venues enrichir notre effectif et nous ont permis d'engager une 3^{ème} équipe en division 5 pour la saison 2017-18.

Si vous souhaitez vous défouler et faire partie d'un club convivial, vous avez déjà joué dans votre garage et jamais osé rejoindre un club, nous vous accueillerons avec plaisir tant en loisir qu'en compétition. Les féminines seront les bienvenues.

Entraînement le lundi à 18h00 et le mercredi à 20h00.

■ Contact

Jean-Marie VIGIER

Tél. 06 88 38 27 6



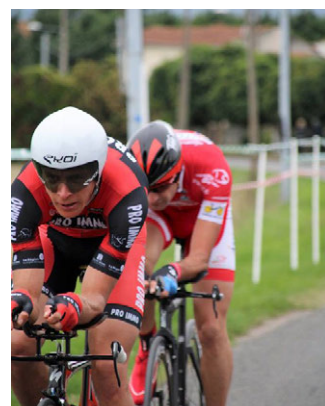
■ LA LUSSATOISE

La 20^{ème} édition de la Lussatoise, course cycliste UFOLEP individuel et par équipe de deux, challenge du Conseil Départemental du Puy de Dôme s'est déroulée le dimanche 1 octobre 2017

Organisée par le Vélo Club Castelpontin sur un circuit de 11,600 km à parcourir 2 fois au départ de la rue de Vichy ; RD 54 ; Lignat ; Les Martres d'Artière ; RD 1093 ; route de Pont du Château ; rue Henri Pourrat ; RD 782. Cormède ; route sous les Vignes ; rd 6 ; Lussat ; route de Pont du Château ; rue du Sury ; rue du 14 juillet.

Cette année, 131 coureurs se sont alignés sur ce contre la montre et la victoire est revenue à un coureur individuel professionnel de la Région et de l'équipe Quick Step, Rémi CAVAGNA dans un temps de 27' 36" 591.

La 21^{ème} édition aura lieu le dimanche 30 septembre 2018.



■ LUSS'ARTS

Association de loisirs créatifs et peinture

De 35 membres en juin 2017, l'association compte maintenant 50 adhérents et vient d'ouvrir un nouvel atelier.

- L'atelier de « **Loisirs créatifs** » se réunit tous les lundis de 14h30 à 17h.

- L'atelier de « **Mosaïque** » animé par Mme Annick GARDARIN fonctionne tous les 15 jours les lundis de 14h à 17h.

- L'atelier de « **Peinture** » animé par Mr Claude BONNOT fonctionne en deux groupes tous les mardis de 14h à 17h et de 20h à 23h.

- L'atelier « **Nouveautés, découvertes et perfectionnement** » (créé en octobre 2017) animé par des membres de l'association fonctionne tous les jeudis de 14h à 17h - 1 jeudi ou 1 samedi. Cet atelier est animé par Mme Isabelle MORANGE diplômée des Beaux Arts.

Les membres de LUSS'ARTS seraient heureux de vous recevoir dans ses locaux :

Ateliers municipaux
Route de Pont du Château
63360 LUSSAT et lors de leur exposition annuelle dimanche 10 décembre 2017 dans la salle communale.

■ Contact

Jocelyne Vianne, présidente

Tél. 04 73 33 20 23



■ AMICALE DE L'ÉCOLE « LES MARRONNIERS »

Nous remercions les parents d'élèves et les Lussatois pour leur participation et leur implication. Grâce à vous les enfants sont revenus du parc animalier d'Arde sur Couze (pour les maternelle, CP et CE) et de Paris (pour les CM) avec plein de souvenirs.

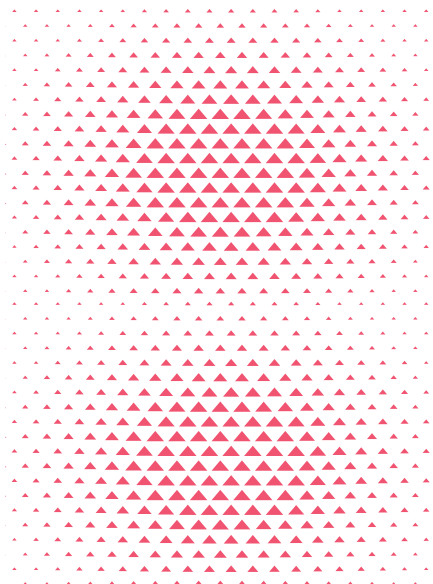


De plus, le père Noël est passé apporter des cadeaux et chocolats pour chaque classe et un spectacle leur a été offert. Au printemps, une boum sera organisée pour les élèves de l'école.

Pour cette nouvelle année scolaire, nous avons déjà réalisé une vente de sapins de Noël et nous prévoyons une vente d'œufs en porte à porte dans Lussat ainsi que la traditionnelle kermesse de l'école.

Date à retenir : KERMESSE le vendredi 29 juin 2018 au gymnase. Le spectacle de fin d'année sera suivi d'un repas qu'il faudra réserver à l'avance en mairie.

Les membres de l'amicale.



■ SAPEURS POMPIERS

L'année 2017 se termine avec une activité toujours soutenue pour nos sapeurs- pompiers de Saint-Beauzire/Lussat avec un secteur d'intervention plus élargi dû à la fermeture de la caserne de Chappes soit 3 interventions par semaine.

Deux agents ont fait valoir leur droit à la retraite des sapeurs-pompiers :

- l'adjudant-chef NOTARNICOLA Vincent après 25 années de service.
- le médecin commandant DAUZAT Christian après 20 années de service.

Cinq recrues ont rejoint le centre, BLANZAT David et LOIACONO Christophe en mutation de Chappes, BRUN Alexis du Cendre, OLLIER Emilie et VILLATTE Lucas anciens jeunes sapeurs-pompiers de Saint-Beauzire.

Le centre s'est vu doté d'un nouveau CID (camionnette d'interventions diverses) plus récent et mieux adapté aux interventions.



Le 1^{er} avril nous avons reçu les finales régionales Auvergne Rhône Alpes des championnats de foot sapeur-pompier où l'équipe du Puy-de-Dôme s'est qualifiée pour les finales nationales.



Enfin nous félicitons l'adjudant-Chef BASSE Philippe qui lors du congrès régional des sapeurs-pompiers, qui a eu lieu à Saint-Rémy sur Durolle s'est vu remettre la médaille de bronze de l'union régionale.



■ JEUNES SAPEURS POMPIERS

Pour notre section de jeunes sapeurs-pompiers, l'année aura été bénéfique et surtout pour nos JSP4 qui ont tous obtenu leur brevet de jeune sapeur-pompier, ce qui clôture leur formation de 4 ans et leur permet de devenir sapeur-pompier volontaire ; Sur les 12 brevetés, 10 ont intégré différentes casernes du département et 2 sont en attente d'intégration.

18 jeunes en première année viennent de renforcer la section ce qui porte le total à 29.



■ Contact pour la sélection des 13/14 ans
Lieutenant Ollier - Tél. 06 25 42 06 58

■ AL BASKET



La saison dernière, notre club a connu plusieurs succès !

- Les séniors Garçons ont accédé à un échelon supérieur en terminant Vice-Champion du Puy de Dôme.
- Les U13 Filles ont remporté le titre de Championne du Puy de Dôme et sont aujourd'hui toutes en U15 en entente avec Aulnat.

Depuis septembre, l'Amicale Laïque Basket Lussat a redémarré sa saison avec quelques changements, notamment au sein de l'équipe du bureau du club. En effet, nous avons accueilli la nouvelle Présidente Martine Jumet, le nouveau Vice-Président Jonathan Gonzalez ainsi que la nouvelle secrétaire Anaïs Chapon supplée par Elodie Pannefieu. Quant à notre comptable, Franck Lapeyre, il reste fidèle et dévoué à sa tâche. Malgré tous ces changements, notre ancien Président Alain Chupin reste tout de même disponible pour aider à l'organisation du club et des événements.

De plus, nous avons engagé en service civique Quentin De Freitas, afin de promouvoir et développer le basket pour tous (Jeunes et Séniors Garçons).

Cette saison est donc une saison de relance afin que le club prenne plus d'envergure et fête dignement ses 40 ans :

- Cette saison, 5 équipes en championnat sont engagées dont 1 en régionale ;
- La création d'une équipe Seniors Garçons avec les renforts en conséquence ;
- Une entente U15 Filles avec Aulnat.

L'objectif global du club est de maintenir ses équipes à leur niveau respectif :

- L'équipe 1 Garçon en Régionale 3, dans une poule très relevée ;
- L'équipe 2 Garçon au plus petit niveau Départemental ;
- Les séniors Filles en Départemental 2.

Quant à nos jeunes, les U7 et U9 continuent leur apprentissage avec Mickaël Gilbert et Quentin D.F. et les U11 avec Alexis et Ludovic. Pour les U15 Filles, l'entente avec Aulnat s'est faite en vue du manque de joueuses. Elles sont prises en charge également par Quentin D.F. et des premiers résultats sont déjà concluants puisqu'elles sont deuxième en poule de Brassage.

Merci à tous les animateurs pour leur engagement et leur implication à transmettre les fondamentaux de ce sport.

VENEZ TOUS ENCOURAGER VOS EQUIPES FAVORITES !

BON À SAVOIR :

- Les inscriptions des jeunes peuvent se faire tout au long de l'année. (Les entraînements ont lieu le mercredi après-midi) ;
- Tentés par le basket ? Nous avons besoin de jeunes de 5 à 9 ans pour pouvoir former une équipe avec ceux qui attendent d'en avoir une !

Faites circuler l'information dans les écoles, à vos connaissances, à vos familles...

Votre soutien est important pour notre club et ses licenciés.

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

- 17 Février 2018 : Soirée Truffade à la salle des fêtes des Martres d'Artières
- Début Juin : Tournoi Annuel
- Fin Juin : Assemblée Générale du club



Remise médaille d'honneur à l'ancien Président



U11 Mixtes



U15 F



SG 2

■ Contact

Mail : secretariat.lussatbasket@gmail.com

■ TENNIS ET LOISIRS SAINT-BEAUZIRE / LUSSAT



Aurélien Simon (30\1), joueur et habitant de Saint-Beauzire a gagné le titre de champion d'Auvergne 4^{ème} série, après une succession de victoires obtenues sur de nombreux adversaires d'Auvergne.

En effet, il a triomphé 19 fois, en 21 matches disputés, et sa dernière rencontre lui a permis de justifier son titre en remportant la finale du championnat d'Auvergne.



Comme chaque année, le TLSB a organisé, son 6^{ème} challenge Jean-Chardonnet. Ouvert des non classés (NC)

jusqu'aux 15\5, ce tournoi par poules jusqu'au classement 30\1, suivi par un tableau progressif, s'est déroulé sur trois semaines du 9 juin au 2 juillet.

Cette année, la compétition a rassemblé un grand nombre de joueurs : 95 dont 22 femmes et 73 hommes contre 69 inscrits l'an passé ; mais également plusieurs visiteurs venus encourager les joueurs et profiter de la chaleur autour des courts extérieurs, le tout dans une ambiance conviviale.

La salle multisports de Saint-Beauzire ainsi que celle de Lussat ont contribué au bon déroulement des matches, en cette dernière semaine pluvieuse. Les rencontres entre différents représentants de clubs de la région se sont succédées dans un esprit de compétition et de sportivité pour aboutir aux phases finales. Deux beaux duels se sont affrontés en 3 sets chacun, le dimanche 2 juillet : dans le tableau féminin, Manon Berger (30) du TC Cébazat s'est imposée face à Clémentine Palanga (15\5) adhérente au club sur le score de 6\7 6\1 6\2.

Dans le tableau masculin, Ludovic Combe (30\1) du TLSBL a remporté la victoire face à Cyrille Moulin (15\5) du TC Aulnat sur le score de 6\2 6\4.

Lucas et Lilian de l'école de tennis du club, accompagnés de notre entraîneur Manon lors de leur challenge à l'ACE orange de l'ASM.

Ils ont eu la chance de recevoir des récompenses remises par Elie Rousset !



■ Contact

Gilles Riant - Président

Mail : gilles.riant@cegetel.net

■ ROCK'N BIKE 63

Les adhérents de la nouvelle association « Rock'n'bike 63 » sont des danseurs déjà expérimentés. **Cette association a pour but de proposer des cours de danse de perfectionnement (rock, rock acrobatique, bachata, danse de salon et sportive).**

Les cours ont lieu tous les vendredis à la salle des fêtes de Lussat, de 19 h à 22h. Après un échauffement et un temps d'exercices de renforcement, les danseurs enchaînent différentes danses et techniques de porté de rock acrobatique. Cette association est un lieu d'échange où se rassemblent des personnes qui aiment partager leurs connaissances.

L'ambiance est d'autant plus chaleureuse que la plupart des danseurs ont une passion commune pour la moto et aiment se retrouver pour des sorties.

■ Contact

Pascal Lewicki

Tél. 06 14 63 49 93



■ GYMNASTIQUE ET COUNTRY

GYM

La gymnastique d'entretien se décline sous plusieurs activités, qui permettent d'entretenir sa condition physique.

Débutant ou confirmé, chacun pourra trouver une activité adaptée à son niveau et ses envies, sans limite d'âge, étirer et assouplir les muscles. Pour les seniors, conserver sa mobilité articulaire afin de garder une aisance dans les mouvements de la vie quotidienne.

Cours les mercredis de 20h à 21h à la salle communale.

STEP

Rien de mieux pour entraîner son cœur à l'effort que la pratique du step. Avec un programme d'entraînement cardio-vasculaire et musculaire, il permet un travail d'équilibre de la partie inférieure du corps, sans négliger les exercices de coordination des bras.

Le step prend son nom de la plateforme rectangulaire qu'utilise le sportif : on y monte et descend.

Cours les mercredis de 19h15 à 20h à la salle communale.

DANSE

Depuis 2006, mordus par la passion de la country, les membres du club entrent dans l'univers de la danse country western. Chez nous, pas de déguisements de cow-boys mais une allure, un style, un partage de valeurs et un état d'esprit. Dynamisme, authenticité, convivialité et bonne humeur règnent au sein du club. Notre animatrice enseigne avec talent, à plusieurs niveaux, sur différents styles de musique country. Le suivi des cours et la participation régulière aux bals sont toutefois indispensables pour progresser. Au travers de notre troupe de démo, mais aussi de bals, d'animations et d'initiations, nous présentons et faisons découvrir la « dance country ».

Retrouvez nous à **la salle communale le jeudi de 19h à 20h pour les cours débutant et de 20h à 21h pour le deuxième cours.**

■ Contact

Site internet :

<http://club.quomodo.com/countrygymlussat>

Mail : lussatgym63@gmail.com



■ EN BREF... DATES À RETENIR !

BALINZAT

Les dizaines de Limagne - Saint-Beauzire - dimanche 18 mars 2018

Marcher ou rouler contre le cancer - dimanche 28 août 2018

Randonnée du repas de l'Alamnic - Martres sur Morge - samedi 06 octobre 2018

LUSSAT FOOT

Vide grenier de 8h à 18h - dimanche 22 avril 2018

Concours de pétanque - samedi 12 ou dimanche 13 mai 2018

AMICALE DE L'ÉCOLE LES MARRONIERS

Kermesse, spectacle et repas de fin d'année : vendredi 29 juin 2018

LA LUSSATOISE

21^{ème} édition - dimanche 30 septembre 2018

AL BASKET

Soirée Truffade à la salle des fêtes des Martres d'Artières - 17 Février 2018

Tournoi Annuel - début juin 2018

■ RECENSEMENT CITOYEN

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Ils sont ensuite convoqués à une journée défense et citoyenneté (JDC).

■ CONDITIONS D'OBTENTION

- Avoir 16 ans révolus
- Être de nationalité française ou avoir acquis la nationalité française (naturalisation, réintégration...) entre son 16^{ème} et 25^{ème} anniversaire.
- Être domicilié sur la commune de Lussat-Lignat.

■ DÉMARCHÉ

2 possibilités :

- Se faire recenser en ligne
- Ou se présenter en mairie avec les justificatifs nécessaires. (voir pièces à fournir).

La mairie établit une attestation de recensement qui doit être conservée

précieusement (aucun duplicata ne pourra être délivré).

■ PIÈCES À FOURNIR

- Livret de famille (ou acte de naissance)
- Justificatif d'identité (de l'intéressé et du parent qui fait la démarche le cas échéant)
- Carte d'invalidité (si l'intéressé est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante et s'il souhaite être dispensé de l'appel de la préparation à la défense). À défaut, certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.

■ CAS PARTICULIERS

Le recensement doit être fait :

- Entre 16 ans et 25 ans pour les personnes ayant acquis la nationalité française (ou à la fin du 1^{er} mois qui suit l'acquisition ou la date de notification),
- Le mois qui suit les 19 ans pour les personnes ayant renoncé à la faculté de répudier ou de décliner la nationalité française.

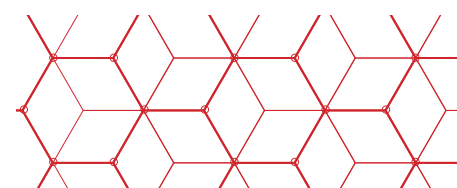
■ REMARQUES

Se faire recenser dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire rend l'inscription sur les listes électorales automatique.

Les français non recensés dans les délais légaux peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

La catégorie des « concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique » renvoie notamment aux permis de conduire, de pêche et de chasse, ainsi qu'au baccalauréat, aux diplômes universitaires, aux concours d'entrée aux grandes écoles et aux concours d'accès à la fonction publique.

Pour participer à ces concours, les jeunes doivent présenter le certificat remis à l'issue de la journée de défense et de citoyenneté.



Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

OBJECTIF CITOYEN
www.defense.gouv.fr/JDC

Une attestation vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Tél : 04.73.83.23.11

Fax : 04.73.68.80.65

Mairie.lussat63@wanadoo.fr

■ DÉLIVRANCE DE LA CARTE D'IDENTITÉ ET DU PASSEPORT

■ LA CARTE D'IDENTITÉ N'EST PLUS DÉLIVRÉE À LA MAIRIE DE LUSSAT

Depuis le printemps 2017, la mairie de Lussat ne délivre plus de carte nationale d'identité. Désormais les demandes de cartes d'identité et de passeports sont instruites grâce à une application informatique commune aux deux titres appelée Titre Electronique Sécurisée (TES). Pour toutes vos demandes, merci de vous rapprocher des mairies équipées de stations biométriques, quel que soit le lieu de votre résidence.

■ POUR EFFECTUER UNE DEMANDE OU UN RENOUVELLEMENT DE TITRE (PASSEPORT OU CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ), IL FAUT :

- Prendre préalablement un rendez-vous en mairie. **Attention : le délai d'obtention du rendez-vous est variable, mais peut aller jusqu'à 12 semaines ou plus et particulièrement au printemps et en été.**

- **Ne pas venir directement en mairie :** si vous n'avez pas de rendez-vous, la

mairie ne pourra pas satisfaire votre demande.

- **Merci d'anticiper au maximum le renouvellement ou votre demande de carte nationale d'identité ou passeport.**

- **Attention : Il n'y a pas de traitement en urgence des passeports ou cartes nationales d'identité,** particulièrement concernant les voyages d'agrément / touristiques.

■ LISTE DES VILLES DE PROXIMITÉ DÉLIVRANT LA CNI ET LES PASSEPORTS

Mairie de CHAMALIERES
1 Place Claude Wolff
63400 CHAMALIERES

Mairie de CLERMONT FERRAND
10 rue Philippe Marcombes
63000 CLERMONT FERRAND

Mairie de GERZAT
Place de la Liberté
63360 GERZAT

Mairie de PONT DU CHATEAU
Place de l'Hôtel de Ville
63430 PONT DU CHATEAU

Mairie de RIOM
23 RUE DE L'HOTEL VILLE
63200 RIOM

■ RENSEIGNEMENTS

www.service-public.fr



■ MAIRIE

Heures d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi, mercredi et vendredi : 8h30 à 12h

Mardi, jeudi : 13h 30 à 18 h 30

Employés municipaux

Rédacteur : Melle Gwaenaella Morvan

Adjoint administratif, cantine et garderie : Mme Laure ROI

Agent spécialisé école maternelle : Melle Carole GOGAN

Cantine scolaire et garderie : Mme Valérie GUYOT

Surveillance, aide cantine et agent d'entretien des bâtiments : Mme Martine DALLERY

Agent technique : M. Kevin VAL

Agent technique, Garde-Champêtre : M. Alain DUCONGE

Contrat CAE à l'école : Melle Carine FERRIÉ

Permanence de monsieur le maire

Sur rendez-vous en mairie

Site internet : www.lussat63.fr

■ TÉLÉPHONE

Mairie : 04 73 83 23 11

Fax Mairie : 04 73 68 80 65

Bibliothèque : 04 73 78 66 08

Maison communale : 04 73 68 87 69

Salle de Sports : 04 73 68 88 00

Groupe Scolaire : 04 73 83 26 84

Adresse e.mail : mairie.lussat63@wanadoo.fr

■ LES SERVICES À VOTRE DISPOSITION

Le fax de la mairie : (04 73 68 80 65)

peut être utilisé aux conditions suivantes :

- chaque feuille émise sur le territoire français hors DOM-TOM : 0,80 €

- chaque feuille reçue : 0,15 €

Le destinataire d'un fax devra prendre la précaution de passer à la mairie pour le récupérer pendant les heures d'ouverture du secrétariat ; la mairie ne se chargera ni de la distribution ni de prévenir le destinataire.

Photocopieuse de la mairie :

0,15 € N&B, 0,30 € couleur par feuille pour un habitant de la commune.

0,05 € N&B, 0,15 € couleur pour les associations.

■ LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

La salle communale n'est mise à la disposition que des habitants et associations de Lussat-Lignat.

La salle communale peut contenir 80 personnes assises.

Il y a 32 tables et 131 chaises mises à votre disposition ainsi qu'un frigo et plusieurs plaques de cuisson ; par contre, il n'y a pas de four.

Il faut la réserver (en fonction du planning) auprès du secrétariat de la mairie par téléphone, mail ou en vous rendant sur place.

Tarifs :

- Week-end : 200 €

- Journée : 100 €

- Location 1 table et 4 chaises : 5 €

Les clés sont remises le vendredi matin. Attention, la salle n'est mise à votre disposition qu'à partir du samedi matin. Vous ne devez rien y installer le vendredi soir.

Pièces à fournir dans la semaine précédant la location :

- le contrat de location signé,

- votre attestation d'assurances,

- le paiement,

- 2 chèques de caution : un de 300 € (dégradations) et un de 40 € (ménage)

■ URGENCES

SAPEURS POMPIERS - 18

SAMU - 15

■ EDF - GRDF

Permanence dépannage EDF : 0 972 675 063

Permanence dépannage GRDF : 0 810 433 063

■ EAU

Permanence dépannage du service d'eau potable :

- de 7h30 à 17h appeler la SEMERAP au 04 73 15 38 38 ;

- après 17h ainsi que week-end et jours fériés, appeler les responsables permanence au 04 73 15 38 38.

■ BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque se trouve dans les locaux situés place de la Fontaine.

Les horaires d'ouverture : mardi de 16h30 à 19h, mercredi de 17h à 19h.

Pour tout renseignement contacter : Mmes CAILLAUD, ENREILLE, DELARBRE et M.&Mme LEGROS au 04 73 78 66 08 pendant les horaires d'ouverture.

■ TRI SÉLECTIF

Les containers à verre sont situés à Lussat sur le parking de la salle communale route de Pont-du-Château et à Lignat, rue de Chavaroux.

Le container à textile est situé sur le parking de la salle communale route de Pont-du-Château.

■ SERVICES

Communauté de communes Riom Limagne et Volcans

• Multi-accueil Maison de l'Enfance

Responsable : Jeannette ROPTIN
Tél. 04 73 64 27 28

• Jardinage à domicile

Responsable : Jean POURCHER
Tél. 06 30 52 41 57

• Relais assistantes maternelles

Responsable : Catherine CHARCOT
Tél. 04 73 64 25 33 / 04 73 33 90 86

• École de Musique

Responsable : Cyril COUTIER
Tél. 04 73 63 97 39

• Centre de loisirs, centre aéré

Responsable : Didier Pannequin
Tél. 04 73 64 27 27

• EHPAD « Le Bosquet »

Responsable : Christian PEZECHKE
Tél. 04 73 63 81 64

• Repas à domicile et aide-ménagères

Responsables : Melle Marie-Emilie GIRAUD, Melle LARBA-LESTIER Séverine
Tél. 04 73 33 36 64

• Impôts service : 0 820 326 326

En semaine de 8h à 20h et le samedi de 9h à 18h

• Allo Service Public : 39 39

ou sur internet : service-public.fr

Du lundi au vendredi de 8h à 19 h et le samedi de 9 h à 14h

■ POINT POSTE

- lundi de 9h à 12h
- du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h ;
- samedi de 9h à 12h.

Situé au **Bar des Sports**, 3 rue de Vichy à Lussat.

■ HORAIRES BUS

Bus scolaires

> Destination collèges de Pont-du-Château

Collège Mortaix et collège Saint-Joseph :

du lundi au vendredi inclus :

- le matin départ de LUSSAT place de la Fontaine à 7h45
- le matin départ de LIGNAT à 7h48
- le soir départ du collège Mortaix à 16h (car position N°1) et 17h (car position N°5)
- retour mercredi 11h55 (car position N°4)
- le soir collège Saint-Joseph à 16h55, montée dans le car Place de la Croix Blanche. Attention à 17h, changement de car au collège Mortaix (car en position n°5)
- retour mercredi 12h05

> Destination Clermont-Ferrand

De Lussat/Lignat à Clermont-Ferrand

- Départ à LIGNAT 6h52
- Départ place de la Fontaine à LUSSAT à 6h55 et 14h15 (sauf samedi après-midi)
- Départ parking cimetière à 8h07

De Saint-Beauzire à Clermont-Ferrand

- T2C + tram

■ QUELQUES SITES INTERNET

Mairie : www.lussat63.fr

Impôts : www.impots.gouv.fr

SBA : www.sba63.fr

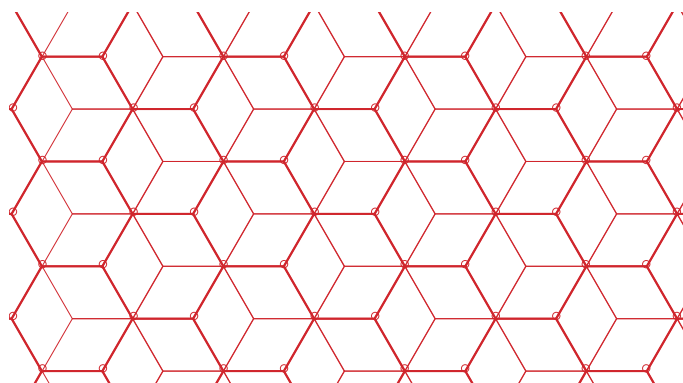
■ NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Riom Limagne et Volcans

5 mail Jost Pasquier 63200 Riom Cedex

Mail : contact@rlv.eu

Tél. 04 73 33 88 88



■ AGOSTINHO CARLOS

TRANSPORTS

Tél. 04 73 83 07 13

9, rue de Pont du Château à Lussat

■ ARCHIMBAUD DAVID EURL

PEINTURE / PAPIERS PEINTS

FINITIONS D'INTERIEURS

Tél. 04 73 83 95 42

Port. 06 71 67 55 76

3, lot. Cornille à Lussat

■ BELL'HAIR COIFFURE

Tél. 04 73 60 19 01

1, rue de Pont du Château à Lussat

■ COMBRONDE AMBULANCES

TAXIS LUSSAT

Tél. 04 73 97 10 11

97, Belle Allée

63460 COMBRONDE

■ DECOUTEIX MICHEL

SERRURERIE

Tél. 04 73 83 07 30

6, rue de l'Enfer à Lussat

■ DEM'ELEC DAVID PANEFIEU

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE/DOMOTIQUE

DÉPANNAGE

Tél. 06 61 57 19 68

9, lot des Prades à Lussat

■ EL HANNACHI FRANÇOIS

BAR / TABAC / JOURNAUX

POINT POSTE

Tél. 04 73 83 03 34

3, rue de Vichy à Lussat

■ GARCIA ANTONIO

BOULANGERIE / PÂTISSERIE

Tél. 04 73 83 23 10

9, place de la Fontaine à Lussat

■ HOME ELEC

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Tél. 06 20 89 03 65

1, impasse des Planches à Lussat

■ IMBERDIS ANNE-LAURE LES RUCHES DU PETIT PUY

APICULTRICE

Tél. 06 81 68 29 36

17, rue du Sury à Lussat

■ IMBERDIS THIERRY

MÉCANIQUE AGRICOLE / TP

PARCS ET JARDINS

Tél. 06 85 50 33 18 / 04 73 83 47 03

17, rue du Sury à Lussat

■ INFIRMIÈRE

MME DUDEBOUT

Tél. 04 73 83 47 47

Place de la Fontaine
à Lussat

■ LUSS ELEC

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE CHAUFFAGE /

CLIMATISATION

ALARME/VIDÉOSURVEILLANCE

Tél. 06 20 50 37 77

■ M.G SERVICES

TRAVAUX INTÉRIEURS

EXTÉRIEURS NEUF ET RÉNOVATION

Tél. 06 60 13 59 24

rue de Vichy à Lussat

■ PALASSE LAURENT

SOURCIER GEOBIOLOGUE

Tél. 06 81 61 86 16

51, rue de Vichy à Lussat

■ PONCHON JEAN-YVES

TRAVAUX AGRICOLES

Tél. 04 73 83 08 38

3, route de Chavaroux à Lignat

■ ROUHALDE WILFRID

RESTAURATEUR VÉHICULES

MILITAIRES LOURDS

Tél. 04 73 83 43 27

5, impasse du Pâtural à Lussat

■ ROUX / JOURFIER

CHAUDRONNERIE

Tél. 04 73 83 22 59

ZA de l'Ormeau

Route de Pont du Château à Lussat

■ SEMONSAT JEAN-FRANÇOIS

TERRASSEMENT / DÉMOLITIONS

Tél. 04 73 83 54 43

La Motte à Lussat

■ SERVIERES NICOLAS

ESPACE NATURE / ENTRETIEN ET

CRÉATION DE PARCS ET ESPACES

VERTS

17, rue de Riom à Lussat

Tél. 06 81 07 56 46

■ SNAC PLUS SARL

ENT. BÂTIMENT

Tél. 04 73 83 07 86

1, impasse du Breuil à Lussat

■ TOURETTE-DEMAS

ENT. BÂTIMENT

Tél. 04 73 83 16 04

Route de Pont-du-Château à Lussat

■ TRANSPORTS BRUN & FILS

TRANSPORTEUR MARCHANDISES

Tél. 04 73 68 88 15

1, rue des Prés à Lussat

■ VICC/LUSS' INOX

VENTILATION / ISOLATION

CALORIFUGE / CLIMATISATION

Tél. 04 73 68 88 68

ZA de l'Ormeau

Route de Pont du Château à Lussat

■ WILL GRAPHIC

STUDIO DE CRÉATION GRAPHIQUE

& MULTIMÉDIA

Tél. 04 73 83 97 65

15, rue du Château à Lignat

MARCHANDS AMBULANTS

PRÉSENTS SUR LA PLACE DU VILLAGE

■ AU PETIT RUNGIS - SARL FAUCHERY

FRUITS ET LÉGUMES

Sur la place du village tous les mardis matin
de 7h à 13h

Tél. 04 73 83 57 87

■ FROMAGERIE DES MONTS D'AUVERGNE

Sur la place du village 1 vendredi sur 2

Tél. 04 73 60 50 82

■ M PIZZAS

PIZZAS À EMPORTER

Sur la place du village chaque vendredi de
17h30 à 21h

Tél. 06 80 95 55 47

B1	Breuil (Impasse du)
B1	Buisson (Lotissement le)
E2	Chandeyrand (Lotissement)
B4	Cloris (Rue du)
C6	Cornille (Lotissement)
C4	Ecoles (Rue des)
B2	Eglise (Place de l')
B2	Eglise (Impasse de l')
C3	Enfer (Rue de l')
C3	Fleurs (Impasse des)
B3	Fontaine (Place de la)
B2	Forge (Rue de la)
A1	Guelles (Lotissement)
B3	Halle (Rue de la)
B3	Jardins (Impasse des)
C3	Juillet (Rue du 14)
B4	Lilas (Rue des)
C6	Longagne (Chemin de la)
D4	Mai 1945 (Impasse du 8)
B3	Mairie (Place de la)
D4	Molle (Impasse de la)
D4	Molle (Rue de la)
D6	Molle Sud (Rue de la)
C2	Nord (Impasse du)
D3	Nord du Sury (Impasse)
B2	Onze Novembre (Rue du)
B3	Paradis (Impasse du)
C5	Patural (Impasse du)
A4	Pimpecourt (Chemin de)
A4	Pimpecourt (Lotissement)
A2	Planches (Impasse des)
C4	Pont-du-Château (Route de)
B2	Poste (Rue de la)
A3	Prades (Lotissement les)
A2	Prés (Rue des)
B4	Puits (Impasse du)
A2	Riom (Rue de)
B4	Saulée (Rue de la)
D4	Sud du Sury (Impasse)
D3	Sury (Rue du)
C5	Tournesols (hameau des)
C4	Treille (Impasse de la)
C5	Triolas (Lotissement le)
C3	Vichy (Rue de)

